



SORENS INFO

n° 111
mars 2021

*Y a la natur' qu'est tout en sueur
dans les hectar's y a du bonheur*

C'est l'printemps

*Y a des lilas qu'ont mêm' plus l'temps
de s'fair' tout mauv's ou bien tout blancs*

C'est l'printemps

*Y a du blé qui s'fait du mouron
les oiseaux eux ils dis'nt pas non*

C'est l'printemps

*Y a nos chagrins qu'ont des couleurs
y a mêm' du printemps chez l'malheur*

C'est l'printemps...

Léo Ferré, 1965



Illustration de Marie-Prune Dalmaï
www.smylyncreations.com

Un mot de la rédaction

C'est l'printemps donc. Le premier quart d'un cycle qui a pris son élan au cours de l'hiver et dont la formidable poussée va l'élever jusqu'à son zénith et du même coup jusqu'à sa finitude.

Tout a une fin, dit-on. On pourrait dire aussi que l'impermanence est reine et que son royaume est le changement. Qu'importe, il y a des échéances que l'on redoute mais aussi de celles que l'on appelle de ses vœux.

Nous voici donc, maintenant, au début d'un cycle de la nature, tout comme en plein milieu d'une lutte à l'échelle de l'humanité et tout à la fois – sur une échelle systémique bien plus réduite – à la fin d'une législature.

À une échelle plus réduite encore, c'est aussi l'occasion pour la commission de rédaction de votre journal communal – Sorens Info – de prendre congé de son plus fidèle rédacteur, à savoir Stéphane Ropraz.

Les contributions rédactionnelles de Stéphane, qui nous mènent bien en amont des trois mandats à l'exécutif communal qu'il a honorés, s'étendent sur pas moins de 60 numéros de Sorens Info !

Nous sommes parfaitement conscients que notre feuille de choux s'en va, dans bon nombre de ménages, directement gonfler la pile de vieux papiers. Mais nous savons aussi que de tout aussi nombreux-ses villageois-es prennent le temps de nous lire.

Nous savons encore que quelques exemplaires sont envoyés loin à la ronde. Et il y a même quelques

personnes, en dehors des archives communales, qui tiennent un registre de tous les numéros de ce journal.

Ainsi, bien du monde se nourrit de ce lieu de mémoire local et sait, mieux encore que l'actuel comité de rédaction, quelle est la richesse et la somme des contributions, de l'actuel démissionnaire, au cours des 15 dernières années.

Alors, au nom de tous tes lecteurs, un immense **MERCI** Stéphane ! Et au plaisir de te lire à nouveau dans nos colonnes si, par intermittence, l'envie d'écrire « local » te reprend.

Oui, nous espérons te lire encore, tout comme nous ouvrons l'accès à quiconque souhaite prendre la plume pour s'exprimer, pour partager ou témoigner de la vie villageoise ou régionale dans sa dimension associative, culturelle, sociale, sportive ou encore économique.

Précisons tout de même que nous ne tenons pas de tribune libre ou de courrier des lecteurs. Ceci pour la simple et bonne raison que nous ne souhaitons alimenter ni polémique ni couleur politique.

Et pour conclure, notez encore que la relève de Stéphane Ropraz n'est pas encore assurée au sein de la commission de Sorens Info. Alors si l'envie vous prend de nous rejoindre, n'hésitez pas à vous manifester !

Pour la commission de Sorens Info
Frédéric Portner

Vive le printemps !



Naissances

Juliette

15.11.2020

Fille de Joëlle Duc & Arthur Fragnière

Luce

24.01.2021

Fille de Nadège & Damien Corthésy

Sacha

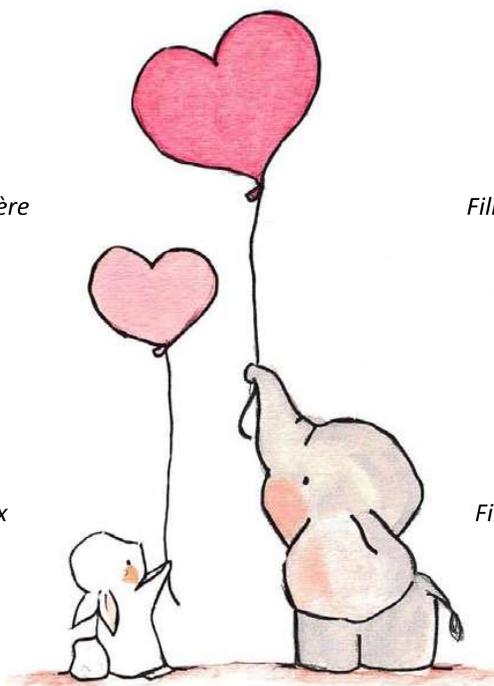
19.01.2021

Fils de Adriana & Alain Seydoux

Maëlle

21.01.2021

Fille de Manuela Antonuccio &
Baptiste Thürler



Sommaire

2	Mot de la rédaction
3	Naissances
3	Sommaire
4-12	Assemblée communale du 07.12.2020 - PV
13-17	Assemblée communale du 19.04.2021 - Présentation
18-19	Règlement communal relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux
20	Elections communales - Mot du nouveau Conseil communal élu
21	Information comptabilité
22-24	CSP de Sorens
25	Hommage à M. Bernard Dévaud
26-27	Société de Musique
28-29	Sorens Autrefois
30-31	Prendre soin de votre santé
32	La Poche à Livres
33	Société de tir à 300 mètres
34	90 ans de M. Jean Perriard
35	Le Coin du Patois
36-37	La Grande Parade
38	Revue Chat-tirique
39	90 ans de M. Louis Barras
40	Photo mystère, memento

Procès-verbal de l'assemblée communale du 7 décembre 2020

Présidence ➤ M. Damien Romanens, vice-Syndic

Présents ➤ 5 Conseillers communaux
➤ 25 Citoyennes et citoyens
➤ 31 **Citoyens actifs au total**

Monsieur le vice-Syndic souhaite la cordiale bienvenue aux personnes présentes et excuse l'absence du Syndic et de plusieurs citoyens.

Pour la bonne marche de l'assemblée, Mme Nathalie Hejda est nommée scrutatrice.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par tout ménage, par insertion dans la Feuille officielle n° 48 du 27 novembre 2020 et par affichage au pilier public.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 14 septembre 2020 (ne sera pas lu, étant publié dans le journal communal "Sorens Info" n° 109 et sur le site internet www.sorens.ch)
2. Foyer Saint-Joseph – Budgets 2021
 - 2.1 Budget de fonctionnement
 - 2.2 Budget des investissements
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Commune – Budgets 2021
 - 3.1 Budget de fonctionnement
 - 3.2 Budget des investissements
 - a) Réfection de la route Principale (tronçon terrain de foot à l'entrée du village)
 - b) Réfection de la place de parc de l'Union
 - 3.3 Rapport de la Commission financière
 - 3.4 Approbation
4. Nouveau règlement communal des finances
Présentation et approbation
5. Modification des statuts AISG (Association intercommunale Sports en Gruyère)
Présentation et approbation
6. Informations du Conseil communal et divers

Le tractanda ne fait l'objet d'aucune remarque.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 14 septembre 2020

Le procès-verbal n'est pas lu étant publié dans le journal communal Sorens Info n° 109 de septembre 2020, en version provisoire sur le site internet et consultable au bureau communal.

Mis au vote, **1. le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

2. Foyer Saint-Joseph / Budgets 2021

2.1 Budget de fonctionnement – Rapport de la Commission financière – Approbation

En introduction, M. Bertrand Ansermot au Nom de la Commission administrative du Foyer donne quelques informations à l'Assemblée sur la situation du Foyer en cette période particulière. En effet, le foyer a été mis en quarantaine à la suite de la découverte de cas positifs au Coronavirus chez les résidents et le personnel. Plusieurs décès sont à déplorer chez les résidents et dans d'autres homes du Canton. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui le foyer, bien que sorti d'isolement, n'est pas complet.

Concernant l'avenir du foyer, comme vous le savez, l'actuel foyer sera démolé et un nouvel EMS sera construit. La mise au concours du nouveau projet sera publiée entre la mi et la fin 2021.

Il continue avec la présentation du budget de fonctionnement du foyer St-Joseph, en précisant que les budgets sont établis en conformité avec la loi sur les communes. La masse salariale, les charges sociales ainsi qu'une partie de la formation sont prises en charge par l'Etat.

Le budget de fonctionnement présente un **bénéfice de CHF 27'507.-** adapté à la situation et aux besoins des résidents et des employés. Les principales différences sont :

Charges

- Poste Salaires : augmentation de CHF 117'680.-
- Médicaments : augmentation de CHF 1'300.-
- Aliments, boissons : le budget est maintenu
- Ménage : le budget est maintenu
- Administration : mise à jour du programme informatique et mise en place du programme Famileo, équivalent à Facebook, pour les résidents et leur famille

Recettes

- EMS et AOS : en augmentation de CHF 104'00.-
- Frais financiers en augmentation de CHF 20'000.-

2.2. Budget d'investissements – Rapport de la Commission financière – Approbation

M. Bertrand Ansermot présente les investissements prévus qui sont financés par les fonds propres du foyer et également remboursés par les frais financiers du réseau santé de la Gruyère, à savoir :

Montant des investissements	CHF 85425.-
Soins : chaise élévatrice pour baignoire (report 2020)	CHF 7500.-
Cuisine : machine à mettre sous-vide	CHF 4000.-
Intendance : machine à laver 8 kg	CHF 4200.-
2 monobrosses	CHF 4800.-

15 lits électriques (les actuels dates de 1990)	CHF	47300.-
Appels malades GETS (25 bracelets + 25 coques)	CHF	5750.-
Administration Serveur (2014)	CHF	6500.-
Imprimante A3	CHF	5375.-

M. Emmanuel Schornoz, Président de la Commission financière, rappelle que le rôle de la Commission se limite à analyser la concordance des comptes avec le budget et à porter une appréciation sur la marche de l'établissement. La Commission financière constate une bonne gestion de la part de la direction du foyer.

En conclusion, la Commission financière recommande à l'Assemblée d'approuver les budgets de fonctionnements 2021 et d'investissements pour 2021 tout en remerciant la Commission du Foyer, son président ainsi que le personnel et la direction.

Le vice-Syndic, demande à l'Assemblée de voter à main levée l'acceptation ou non des investissements tel que présentés, pour le budget total de CHF 77925.-?

Cuisine : machine à mettre sous-vide	CHF	4000.-
Intendance : machine à laver 8 kg	CHF	4200.-
2 monobrosses	CHF	4800.-
15 lits électriques (les actuels dates de 1990)	CHF	47300.-
Appels malades GETS (25 bracelets + 25 coques)	CHF	5750.-
Administration Serveur (2014)	CHF	6500.-
Imprimante A3	CHF	5375.-

Résultat : **2.2 tous les investissements 2021 pour un total de CHF 77925.- sont acceptés à l'unanimité**

La discussion n'étant pas demandée, le vice-Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte le budget de fonctionnement, présentant un bénéfice de CHF 27'507.- et le budget d'investissement pour un résultat de CHF 85425.-.

Résultat : **2.1 le budget de fonctionnement et d'investissements 2021 sont acceptés à l'unanimité**

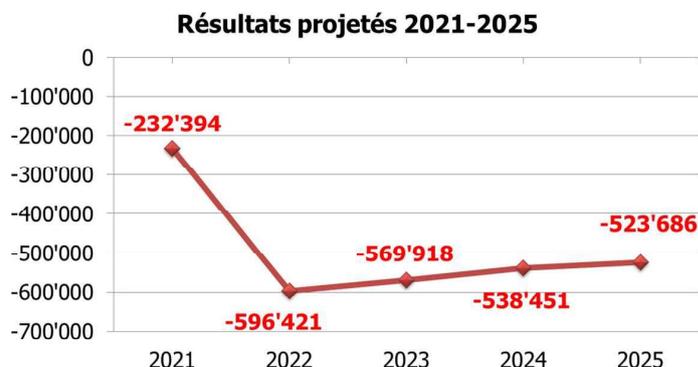
M. Damien Romanens, vice-Syndic, remercie la Commission administrative du Foyer en nommant chacun de ses membres, et tout particulièrement sa Directrice, Mme Haesvoets et tout le personnel du Foyer qui a fort à faire en raison du virus. Merci à tout le personnel pour son magnifique engagement. Une pensée est adressée aux résidents qui ont subi toutes ces mesures de protection, de quarantaine voire d'isolements, l'absence ou la limitation de visite, vivre ses vieux jours dans une telle situation est vraiment difficile pour tous.

3. Commune / Budget 2021

M. Damien Romanens, vice-Syndic, présente à l'écran la planification financière pour les années 2021 à 2025 et continue avec la présentation des amortissements et des intérêts pour les mêmes périodes.

En 2023, la dernière annuité du prêt LIM obtenu pour l'assainissement des réservoirs d'eau sera versée. Ce qui diminue notre charge de CHF 24'900.-

Les intérêts calculés prennent en compte l'intérêt de la dette de l'école qui est amortie de CHF 135'000.- par an d'où des intérêts dégressifs.



Dès 2022, la Commune ne bénéficiera plus de la compensation cas de rigueur en lien avec la réforme fiscale des entreprises, soit un manco de CHF 340'000.-. Des réserves ont été constituées pour palier à cet effet négatif.

3.1 Budget de fonctionnement

M. Damien Romanens, vice-Syndic, présente la vue d'ensemble du budget de fonctionnement qui présente un déficit de CHF 232'393.60.

Budget de fonctionnement		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	593'899.10	99'968.95	553'272.10	96'682.60	568'138.45	138'564.60
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS	123'423.50	52'000.00	151'369.55	54'000.00	139'146.86	58'553.30
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'721'866.15	214'030.00	1'675'045.80	157'175.00	1'759'832.50	213'942.20
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	238'407.60	157'660.00	269'926.10	169'260.00	252'918.55	182'129.90
4	SANTE	516'356.40	1'500.00	499'716.40	5'000.00	459'445.75	4'476.65
5	PREVOYANCE SOCIALE	517'443.75		513'996.35		484'916.00	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	344'332.20		344'867.00		238'967.25	1'061.10
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT	636'000.35	503'400.00	668'930.45	502'100.65	602'645.01	559'627.86
8	ECONOMIE PUBLIQUE	58'813.40	1'000.00	54'511.90		47'682.10	5'727.15
9	FINANCES ET IMPOTS	871'929.80	4'360'519.70	905'399.45	4'701'743.90	3'570'771.18	7'280'557.92
TOTAUX DE FONCTIONNEMENT		5'622'472.25	5'390'078.65	5'637'035.10	5'685'962.15	8'124'463.65	8'444'640.68
BENEFICE / DEFICIT			232'393.60	48'927.05		320'177.03	

Le déficit représente 4.13 %, la limite de 5% autorisée par le Service des communes est donc respectée. La diminution des impôts sur le revenu des personnes physiques et sur le bénéfice des personnes morales représentent à eux seuls un manco de CHF 287'397.80. Les charges liées subissent une progression en lien avec l'augmentation de l'Indice de Potentiel Fiscal (IPF) qui passe à 126.33 au lieu de 121.59 en 2020.

Ci-après, M. Romanens passe en revue les points qui présentent une différence substantielle par rapport au budget 2020 et les argumente.

0 Administration : augmentation CHF 37'340.65

01 – Assemblée communale, Conseil communal : 2021 est une année de renouvellement des autorités communales et cantonales, ce qui laisse présager des frais supplémentaires en matière d'organisation des scrutins y relatifs. D'autre part, la rémunération horaire des Conseillers a été adaptée à la pratique en vigueur dans d'autres communes voisines.

02 – Administration générale : le poste dédié à notre outil informatique est toujours plus lourd, la maintenance étant calculée par franc par habitant d'une part et les modules nécessaires au bon fonctionnement de notre administration sont toujours plus complexes d'autre part. De plus, les frais liés à l'introduction de MCH2 ont tous été reportés pour une mise en route en 2022. En effet, les formations prévues ont pour la plupart été annulées en raison de la crise sanitaire.

1 Ordre public : diminution CHF 25'946.05

14 – Police du feu : dès 2021, le CSPi Rive Gauche sera opérationnel. C'est-à-dire que les corps des sapeurs-pompiers des communes d'Echarlens, Le Châtelard, Marsens, Pont-en-Ogoz et Sorens ne forment plus qu'une entité. En raison de notre intégration à cette association intercommunale, nos charges sont inférieures au budget 2020.

2 Enseignement et formation : diminution CHF 10'034.65

20-21 Cycle scolaire obligatoire : notre participation au cercle scolaire augmente mais est compensée par la location de nos locaux. D'autre part, les charges d'amortissement des CO de la Gruyère sont en diminution constante.

3 Culte, culture et loisirs : diminution CHF 19'918.50

34 - Sport : le budget 2020 tenait compte du remplacement des luminaires du complexe communal qui a été équipé en LED.

4 Santé : augmentation CHF 20'140.00

Le chapitre santé est exclusivement composé de charges liées sur lesquelles nous n'avons aucune marge de manœuvre. Les coûts liés au Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) sont en augmentation, notamment en lien avec la progression de notre IPF.

5 Affaires sociales : augmentation CHF 3'447.40

54 – Structure d'accueil de la petite enfance : les subventions aux crèches, mamans de jours sont en diminution (- CHF 10'000.00).

56 – Encouragement à la construction de logement : la subvention fédérale dont ont bénéficié des immeubles lors de leur construction est échue depuis 2019, un montant de CHF 7'800.00 était imputé dans le budget 2020.

58 – Aide sociale : là encore, notre participation au RSSG suit la progression de notre IPF soit une augmentation de notre participation de CHF 13'544.00.

6 Transports et communications : diminution CHF 4'586.80

62 – Routes communales et génie civil : l'achat d'une saleuse portée est prévu pour CHF 13'000.00, l'entretien des routes est moins élevé de CHF 16'000.00 et les amortissements diminuent de CHF 4'000.00.

7 Protection et aménagement environnement : diminution CHF 34'229.45

70 – Approvisionnement en eau : la capacité de nos sources est en nette diminution, nous prévoyons donc devoir acheter plus d'eau et avons adapté cette charge pour CHF 5'000.00 supplémentaires.

71 – Protection des eaux : Les frais d'entretien des installations sont inférieurs de CHF 10'000.00. La participation aux amortissements et aux intérêts de la STEP sont moins élevés d'environ CHF 11'000.00. Les projections en matière de taxe d'utilisation ont été réévaluées pour CHF 10'000.00 supplémentaires.

8 Economie : augmentation CHF 3'301.50

83 – Tourisme : l'entretien du sentier pédestre Les Versanes et le réaménagement du sentier de contournement du camping ont été planifiés pour un montant de CHF 7'500.00.

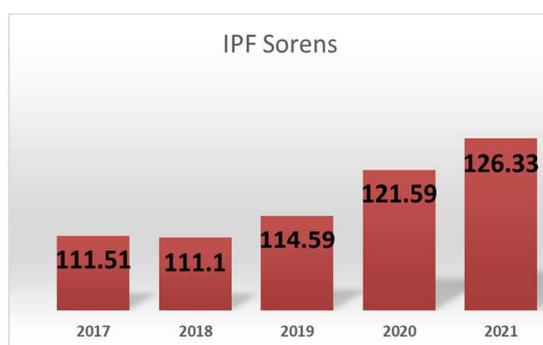
9 Finances et impôts : augmentation CHF 307'754.55

90 – Impôt : le calcul des recettes d'impôt sur le revenu (personnes physiques) est conforme aux prescriptions statistiques communiquées par le Service Cantonal des Contributions (SCC) : l'année de référence est 2018 avec une majoration de 3.5 %. Ce calcul indique des recettes supérieures de CHF 137'397.80. Selon ces mêmes instructions, les recettes relatives à l'impôt sur la fortune subissent une diminution de CHF 84'724.40 par rapport au budget 2020.

Concernant les revenus à prévoir pour les personnes morales, une diminution des rentrées fiscales de CHF 150'000.00 sur l'impôt sur le bénéfice est à déplorer. Cependant, nous bénéficions cette année encore de la compensation cantonale pour cas de rigueur qui nous alloue un montant de CHF 340'000.00.

Dès le budget 2021, le canton impose un nouveau plan comptable appelé MCH2. Un montant d'environ CHF 30'000.- est budgétisé. Il comprend les frais de formation du personnel, la mise à niveau du programme informatique et quelques heures de travail de personnes externes.

Indice du Potentiel Financier, de 2017 à 2021.



L'Indice du Potentiel Financier (IPF) subit une augmentation de 3,9% en 2021 par rapport à 2020.

Ci-après, vous trouverez le taux de couverture des chapitres dits à financement spéciaux qui doivent se financer à 100 % par le biais des taxes.

Le taux de couverture du chapitre 70 « Approvisionnement en eau » se monte à 98,37%, grâce à l'augmentation du prix de l'eau potable à CHF 2.-/m³, nous nous rapprochons du taux de couverture imposé par la loi de 100 %.

Par contre, le chapitre 71 « Protection des eaux » n'est couvert qu'à 74,16% alors que le taux légal est de 100 %. Comme déjà annoncé, la mise à jour du règlement communal pour l'évacuation et l'épuration des eaux et à bout touchant. Il vous sera soumis lors de la prochaine Assemblée communale.

Et pour terminer le chapitre 72 « Ordures ménagères » est couvert à 68,10%. Actuellement, le Canton n'exige pas une couverture à 100 % mais un minimum de 70 %. Ce poste ayant dépassé le chiffre d'affaire de CHF 100'000.- il est désormais assujéti à la TVA.

3.2 Budget des investissements

Monsieur le vice-Syndic ayant terminé sa présentation, il passe la parole à M. Jacques Privet, Conseiller communal pour la présentation des investissements.

- a) Réfection de la route Principale** (tronçon terrain de foot -> entrée du village)
M. Jacques Privet présente ce projet.

Montant de l'investissement	CHF 150000.-
Amortissement à 10%	<u>CHF 15000.-</u>
Charge annuelle	CHF 15000.-

- b) Réfection de la place de parc du bâtiment de l'Union**

M. Jacques Privet présente ce projet.

Montant de l'investissement	CHF 185000.-
Amortissement à 10%	<u>CHF 18500.-</u>
Charge annuelle	CHF 18500.-

La parole est au Président de la Commission financière, M. Schornoz, pour son message.

M. Emmanuel Schornoz estime que comme à l'accoutumé le budget de fonctionnement pour 2021 a été élaboré avec prudence par le Conseil communal, mais qui n'empêche pas un budget déficitaire. Il commente les chapitres détaillés par M. Romanens lors de la présentation du budget de fonctionnement.

La Commission financière remercie Monsieur le Syndic, le Conseiller communal en charge des finances, et la caissière communale pour leur travail et propose à l'Assemblée d'accepter le budget de fonctionnement tel qu'il est proposé.

Dans sa fonction, la Commission financière doit analyser la capacité de la Commune à assumer les investissements prévus. L'intégration de ces éléments dans la planification financière est largement absorbable par le budget communal. Ceci nous permet de proposer à l'assemblée d'accepter ces investissements.

Les présentations étant terminées, M. le vice-Syndic présente le tableau des investissements, il précise que les investissements non présentés ce soir sont des reports des années précédentes.

Comptes d'investissement		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION					243'267.75	312'980.00
29	Administration scolaire					243'267.75	312'980.00
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS			19'000.00			
34	Sport			19'000.00			
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	935'000.00		700'000.00		371'140.20	
62	Routes communales et génie civil	935'000.00		700'000.00		371'140.20	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	145'000.00	15'000.00	413'000.00	15'000.00	291'658.60	86'695.35
70	Approvisionnement en eau	60'000.00	10'000.00	265'000.00	10'000.00	276'815.55	81'780.40
71	Protection des eaux	55'000.00	5'000.00	85'000.00	5'000.00		4'914.95
78	Protection de la nature	20'000.00		48'000.00			
79	Aménagement du territoire	10'000.00		15'000.00		14'843.05	
9	FINANCES ET IMPOTS					404'445.35	910'836.55
942	Immeubles du patrimoine financier					4'770.00	
99	Autres postes					399'675.35	910'836.55
Totaux		1'080'000.00	15'000.00	1'132'000.00	15'000.00	1'310'511.90	1'310'511.90

N'ayant à répondre à aucune question, le vice-Syndic passe au vote des investissements présentés précédemment par ordre de présentation.

Résultat : **a) l'investissement et son financement pour la réfection de la route Principale (tronçon terrain de foot -> entrée du village), pour un montant de CHF 150'000.- sont acceptés à l'unanimité.**

Résultat : **b) l'investissement et son financement pour la réfection de la place de parc au bâtiment de l'Union, pour un montant de CHF 185'000.- sont acceptés à l'unanimité.**

Résultat : **3.2 le budget d'investissements global 2021 est accepté à l'unanimité**

Et pour terminer, le vice-Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée l'acceptation ou non du budget de fonctionnement, présentant un déficit de CHF 232'393.60.

Résultat : **3.1 le budget de fonctionnement 2021 avec un déficit de CHF 232'393.60 est accepté à l'unanimité**

4. Nouveau règlement communal des Finances

Monsieur le vice-Syndic présente le nouveau règlement communal des Finances qui répond aux nouvelles exigences de la loi cantonale. En effet, un nouveau règlement communal des Finances doit être créé car les thèmes financiers ne sont pas traités dans un autre règlement.

Il passe la parole à M. Schornoz, Président de la Commission financière, qui propose d'accepter ce nouveau règlement communal des Finances.

Il demande à l'Assemblée si elle a des questions sur ce nouveau règlement :

M. Grangier prend la parole, il souhaite savoir si le nouveau règlement est plus restrictif que l'actuel ? M. Romanens lui répond que ce règlement fixe des cadres stricts et clairement plus restrictifs.

M. Grangier souhaite connaître la différence entre un crédit additionnel et un crédit supplémentaire. M. Romanens lui explique que le crédit additionnel correspond au dépassement d'un crédit d'investissements et le crédit supplémentaire, à un dépassement au crédit budgétaire (actuellement budget de fonctionnement).

L'Assemblée n'ayant pas d'autres questions, M. le vice-Syndic passe au vote :

M. le vice-Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée l'acceptation du nouveau règlement communal des Finances.

Résultat : **4. Le nouveau règlement communal des Finances est approuvé par 30 voix pour et 1 abstention**

5. Modification des statuts de l' AISG (Association intercommunale Sports en Gruyère)

Monsieur le vice-Syndic remercie l'Assemblée pour sa confiance et passe la parole à Mme Natacha Rumo, Conseillère communale pour la présentation de la modification des statuts de l' AISG.

L'Assemblée n'ayant pas de questions, M. le vice-Syndic passe au vote :

M. le vice-Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée l'acceptation de la modification des statuts de l' AISG.

Résultat : **5. Modification des statuts de l' AISG (Association intercommunale Sports en Gruyère) est approuvé par 29 voix pour et 1 abstention**

6. Information du Conseil communal et divers

M. le vice-Syndic donne quelques informations à l'Assemblée communale :

- Avec la crise sanitaire dû à la Covid 19, le Conseil communal remercie toutes les personnes qui s'engagent.
- L'année 2021 sera une année d'élections, tant communale que cantonale.
- Les élections communales auront lieu le dimanche 7 mars, et le dimanche 28 mars en cas de 2^{ème} tour.
- Le dépôt des listes au secrétariat communal est fixé au lundi 25 janvier 2021.
- La nouvelle législature commencera par l'assermentation des nouveaux élus le 24 avril
- Comme vous l'avez peut-être lu dans le dernier Sorens-Info, notre Syndic M. Stéphane ROPRAZ ne se représentera pas, les 6 autres conseillers s'annoncent d'ores et déjà partants pour se représenter à cette prochaine élection.

M. Bloch remercie le Conseil communal pour son travail et souhaite à tous et toutes bonne santé. Il revient vers le Conseil communal pour le rendre attentif à la sécurité routière sur 2 points :

1. Il espère que la Commune profitera des travaux de réfection de la route principale pour y peindre la ligne au milieu de la route ou au moins sur les bords. Il n'acceptera pas la réponse que le Canton refuse cette signalisation car partout ailleurs elle est en place.
M. Privet n'est pas favorable à réintroduire la ligne blanche au milieu de la route , cela motivera les gens à rouler plus vite. Concernant les lignes dans les bords, une réflexion sera menée.
2. Dans son quartier (Plan-des-Marais) les gens roulent à vive allure et la plupart ne savent pas que c'est la priorité de droite qui s'applique. Il trouve le radar pédagogique fort sympathique mais comment respecter la limitation de 50 km/h lorsqu'on ne la connaît pas. Il demande également de peindre la priorité de droite aux intersections.
Par rapport au radar pédagogique, il est installé dans les différents quartiers pour 3 semaines (1 affiché – 1 caché – 1 affiché) la troisième semaine, les relevés montrent que les gens roulent plus lentement et que la grande majorité des chauffeurs respectent la vitesse. M. Privet est pour un marquage des priorités de droite mais cette démarche doit faire partie d'un concept et doit être étudiée sur tous les quartiers. M. Romanens confirme la bonne influence de la pose du radar pédagogique il a pu le constater dans son quartier.

M. Privet, Conseiller communal en charge du dicastère des routes prend note des demandes de M. Bloch. Il ajoute que les personnes à pied sont parfois trompées par la vitesse des véhicules.

M. Romanens souhaite que ce problème soit évalué à la prochaine législature.

La parole n'est plus demandée

L'assemblée est levée à 20h58.

Ce procès-verbal a été approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 4 janvier 2021.

COMMUNE DE SORENS



CONVOCATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Sorens sont convoqués à l'Assemblée communale qui se tiendra

le lundi 19 avril 2021 à 20h00 à la halle polyvalente.

TRACTANDA

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 7 décembre 2020 (ne sera pas lu, étant publié dans le journal communal "Sorens Info" n°111 ou sur le site internet www.sorens.ch).
2. Foyer Saint-Joseph / Comptes 2020
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes d'investissements
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Commune / Comptes 2020
 - 3.1 Comptes de fonctionnement
 - 3.2 Comptes d'investissements
 - 3.3 Rapport de la Commission financière
 - 3.4 Approbation
4. Nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux
Présentation et approbation
5. Changement de législature – Renouvellement des Commissions
 - Commission Financière
 - Commission d'Urbanisme
 - Commission de Naturalisation
6. Information du Conseil communal et divers.

Pour rappel, les documents relatifs aux objets à traiter durant l'Assemblée ainsi que les comptes détaillés peuvent être consultés auprès de l'administration ou sur notre site internet www.sorens.ch.

LE CONSEIL COMMUNAL

Comptes 2020

Budget de fonctionnement	Comptes 2019		Budget 2020		Comptes 2020	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION	568'138.45	138'564.60	553'272.10	96'682.60	516'362.50	120'956.40
01 Assemblée communale, Conseil communal	64'458.15		82'700.00		53'501.20	
02 Administration générale	503'680.30	138'564.60	470'572.10	96'682.60	462'861.30	120'956.40
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS	139'146.86	58'553.30	151'369.55	54'000.00	123'947.28	53'123.35
12 Justice	37'748.15		32'926.80		31'655.65	
14 Police du feu	90'692.26	58'553.30	106'400.00	54'000.00	82'488.73	53'123.35
16 Protection civile	9'108.05		9'083.75		8'500.80	
17 Protection de la population	1'598.40		2'959.00		1'302.10	
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'759'832.50	213'942.20	1'675'045.80	157'175.00	1'681'123.35	217'045.05
20 Ecole enfantine	183'311.70		170'463.70		199'016.05	
21 Cycle scolaire obligatoire	1'154'425.50	7'275.00	1'079'018.70	8'175.00	1'076'005.45	8'900.00
22 Ecoles spécialisées	182'417.20		184'574.45		176'383.00	
23 Formation professionnelle	11'932.35		12'800.00		10'280.20	
29 Administration scolaire	227'745.75	206'667.20	228'188.95	149'000.00	219'438.65	208'145.05
3 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	252'918.55	182'129.90	269'926.10	169'260.00	296'039.30	162'487.00
30 Culture	53'591.80		59'268.40		59'851.60	
34 Sport	198'731.75	182'129.90	210'057.70	169'260.00	236'187.70	162'487.00
35 Autres loisirs, colonies de vacances	595.00		600.00			
4 SANTE	459'445.75	4'476.65	499'716.40	5'000.00	535'437.80	1'054.95
40 Hôpitaux	18'560.70		23'546.75		22'783.20	
41 Homes médicalisés	256'744.30	2'283.00	260'112.00		276'850.35	
44 Soins ambulatoires	180'522.80		205'427.00		204'549.00	
45 Prophylaxie	452.50		500.00		29'624.05	
46 Service médical des écoles	3'037.50	2'193.65	10'000.00	5'000.00	1'512.60	1'054.95
47 Contrôle des denrées alimentaires	127.95		130.65		118.60	
5 PREVOYANCE SOCIALE	484'916.00		513'996.35		479'558.75	
50 AVS/APG/AI/Assurance chômage	1'331.40		1'500.00		1'316.70	
54 Structures d'accueil de la petite enfance	27'937.80		44'000.00		17'314.05	
55 Invalidité	283'123.60		283'682.10		289'482.70	
56 Encouragement à la construction de logements			7'800.00			
58 Aide sociale	172'523.20		177'014.25		171'445.30	
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	238'967.25	1'061.10	344'867.00		330'797.10	11'510.00
62 Routes communales et génie civil	189'166.25	1'061.10	299'734.00		284'491.10	11'510.00
64 Chemins de fer fédéraux	7'236.00		8'165.00		7'756.00	
65 Trafic régional	42'565.00		36'968.00		38'550.00	
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT	602'645.01	559'627.86	668'930.45	502'100.65	701'817.20	585'804.95
70 Approvisionnement en eau	255'473.15	255'473.15	240'700.65	240'700.65	281'641.60	281'641.60
71 Protection des eaux	163'027.35	163'027.35	219'425.35	137'000.00	190'817.50	190'817.50
72 Gestion des déchets	143'908.06	110'877.06	159'797.50	108'000.00	192'626.15	110'665.30
74 Cimetière	6'217.05	6'216.00	10'292.55	4'400.00	6'252.00	2'762.25
75 Correction des eaux et endiguements	363.75		9'461.70		5'267.25	
78 Protection de la nature	9'750.00		11'550.00		11'550.00	500.00
79 Aménagement du territoire	23'905.65	24'034.30	17'702.70	12'000.00	13'662.70	-581.70
8 ECONOMIE PUBLIQUE	47'682.10	5'727.15	54'511.90		39'610.65	9'655.00
81 Forêts	3'415.85	5'727.15	7'370.00		2'970.50	4'655.00
83 Tourisme	34'140.30		35'041.90		32'806.90	
86 Energie	10'125.95		12'100.00		3'833.25	5'000.00
9 FINANCES ET IMPOTS	3'570'771.18	7'280'557.92	905'399.45	4'762'818.25	1'284'209.93	5'292'944.15
90 Impôts	92'760.84	4'463'480.30	46'300.00	4'094'660.05	41'549.35	4'435'985.35
93 Péréquation financière	158'216.00	44'313.00	245'934.00	45'523.00	245'934.00	45'523.00
940 Gérance de la fortune et des dettes	420'693.49	421'065.42	449'560.00	453'995.20	449'186.68	453'114.70
942 Immeubles du patrimoine financier	101'504.65	191'411.45	133'000.45	168'640.00	131'554.30	188'321.10
99 Autres postes	2'797'596.20	2'160'287.75	30'605.00		415'985.60	170'000.00
TOTAUX DE FONCTIONNEMENT	8'124'463.65	8'444'640.68	5'637'035.10	5'685'962.15	5'988'903.86	6'454'580.85
DEFICIT / BENEFICE	320'177.03		48'927.05		465'676.99	

Commentaires - Comptes de fonctionnement 2020

Le compte de fonctionnement 2020 dégage un bénéfice de fr. 465'676.99 après avoir procédé aux opérations suivantes :

- ✓ remboursement de l'avance faite au bilan pour couvrir le découvert du chapitre 70 : fr. 36'646.53
- ✓ attribution à la réserve pour le réseau d'eau potable : fr. 45'714.12
- ✓ alimentation du fonds de rénovation de l'Union : fr. 10'000.-
- ✓ amortissements supplémentaires fr. 232'205.-
- ✓ dons supplémentaires aux sociétés : fr. 11'500.-

Total du bénéfice réparti : fr. 329'065.65

Avant répartition et mise en réserve, le bénéfice 2020 est donc de fr. 794'742.64 alors qu'il s'élevait à fr. 967'485.48 en 2019.

L'augmentation du bénéfice par rapport au budget est essentiellement due :

- ✓ à des rentrées fiscales des personnes physiques et morales supérieures au budget.
- ✓ au bon rendement des impôts irréguliers (impôts sur les prestations en capital)

Les principales variations entre le budget et les comptes sont expliquées dans les commentaires ci-dessous, indiquant la différence de résultat par chapitre.

0 – Administration : excédent de charges inférieur (- fr. 61'183.40)

01 - Assemblée communale, Conseil communal : en raison de la situation sanitaire, nombre de séances et de délégations du Conseil communal ont été annulées.

02 - Administration générale : là encore, les frais de représentation et délégation ont été restreints. D'autre part, vu le report de la mise en place du plan comptable MCH 2, nous n'avons pas sollicité d'intervenant externe alors qu'un montant de fr. 15'000.- avait été prévu au budget.

1 – Ordre public : excédent de charges inférieur (- 26'545.62)

14 - Police du feu : les soldes des sapeurs-pompiers ont été nettement moins élevées cette année en raison du peu d'exercices qu'il a été possible d'organiser.

2 – Enseignement et formation : excédent de charges inférieur (- fr. 53'972.50)

20 à 29 – Enseignement et formation : lors de l'établissement du budget, la nouvelle évaluation des bâtiments que nous louons au cercle scolaire n'était pas encore connue. Ainsi, nous avons prévu un montant de fr. 149'000.- au lieu de fr. 205'555.-.

3 – Culte, culture et loisirs : excédent de charges supérieur (+ fr. 32'886.20)

30 - Culture : des dons supplémentaires aux sociétés à but culturel ont été accordés à hauteur de fr. 6'000.- grâce au bon résultat de l'exercice 2020.

34 - Sport : la régulation du chauffage de la halle polyvalente a dû être remplacées, cette dépense non prévue d'environ fr. 20'000. Concernant les locations, nous déplorons un manque à gagner avoisinant les fr. 7'000.- en raison de l'interdiction des manifestations. Des dons supplémentaires aux sociétés sportives ont été accordés à hauteur de fr. 5'500.- grâce au bon résultat de l'exercice 2020.

4 – Santé : excédent de charges supérieur (+ fr. 39'666.45)

41 - Homes médicalisés : les frais d'accompagnement dans les EMS représentent une augmentation de fr. 18'738.35 par rapport au budget.

45 - Prophylaxie : sur avis du Service des Communes, les frais directement induits par le COVID ont été imputés dans ce chapitre. Nous avons identifié ce type de frais pour un montant de presque fr. 29'000.-, dus notamment au renoncement d'encaissement du loyer durant la fermeture du restaurant et à des frais supplémentaires de personnel.

5 – Prévoyance sociale : excédent de charges inférieur (- fr. 34'437.60)

54 - Structure d'accueil de la petite enfance : les subventions versées pour les crèches, mamans de jour ou maternelles sont largement inférieures cette année, sans doute le résultat des périodes de confinement (-fr 26'685.95). A noter également que notre contribution pour les appartements subventionnés est arrivée à échéance, nous n'avons plus de participation (- fr. 7'800.-).

6 – Transports et communications : excédent de charges inférieur (- fr. 25'579.90)

62 - Routes communales et génie civil : les frais liés au déneigement sont difficiles à estimer et la météo ayant été clémente durant l'hiver 2019 – 2020, ils sont inférieurs au budget ainsi que les salaires y relatifs.

7 – Protection et aménagement environnement : excédent de charges inférieur (- fr. 50'817.55)

70 - Approvisionnement en eau : taux de couverture : 136 % l'avance faite par le bilan a pu être remboursé et un montant de fr. 45'714.12 a été attribué à la réserve

71 - Protection des eaux : Taux de couverture de 81 % (nous avons effectué un prélèvement à la réserve d'un montant fr. 36'203.25 pour équilibrer le compte).

72 - Ordures ménagères : Taux de couverture : 57 % (la loi n'oblige pas encore une couverture à 100%). Le taux de couverture est inférieur aux années précédentes, visiblement les citoyens ont profité du confinement pour faire du tri et les frais de ramassage sont fr. 12'000.- plus élevés. D'autre part, suite à un contrôle, nous avons été assujettis à la TVA et avons eu une reprise sur 5 ans soit un peu plus de fr. 17'000.-

8 – Economie : excédent de charges inférieur (- fr. 24'556.25)

81 - Forêts : la corporation forestière Berra-Gibloux nous a versé une rétribution de fr. 4'655.- alors que nous avons prévu une participation de fr. 3'500.-

86 – Energie : le label Cité de l'énergie nous a été décerné en 2020, le budget lié aux festivités y relatives n'a pas été employé en raison des mesures sanitaires (environ fr. 9'000.-).

9 – Finances et impôts :

90 - Impôt : augmentation de recettes de + fr. 402'399.-

- ✓ Les impôts sur le revenu et la fortune ~ - fr 151'000.-
- ✓ L'impôt à la source ~ + fr. 51'000.-
- ✓ Les impôts sur le bénéfice et le capital ~ + fr. 335'000.-.
- ✓ L'impôt sur les prestations en capital ~ + fr. 163'000.-
- ✓ L'impôt sur les mutations ~ + fr. 49'000.-

942 - Immeuble du patrimoine financier : notre PAL étant toujours en examen, nous n'avons pas entrepris les travaux d'étude pour l'aménagement de l'ancien terrain de foot. Ces travaux étaient devisés à fr. 15'000.-.

99 - Autres postes :

Comme indiqué plus haut, des amortissements supplémentaires ont été comptabilisés pour fr. 232'205.-

Le fonds de rénovation de l'Union a été alimenté de fr. 10'000.-

De plus, le Conseil communal propose de dissoudre la réserve pour le mobilier scolaire et de l'attribuer à la création les deux fonds de rénovation suivants :

- ✓ Fr. 50'000.- pour le bâtiment scolaire
- ✓ Fr. 120'000.- pour la halle polyvalente

Comptes 2020

Comptes d'investissement		Comptes 2019		Budget 2020		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	243'267.75	312'980.00			10'151.45	
29	Administration scolaire	243'267.75	312'980.00			10'151.45	
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS			19'000.00		18'000.00	
34	Sport			19'000.00		18'000.00	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	371'140.20		700'000.00		39'963.70	
62	Routes communales et génie civil	371'140.20		700'000.00		39'963.70	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	291'658.60	86'695.35	413'000.00	15'000.00	304'766.50	74'281.55
70	Approvisionnement en eau	276'815.55	81'780.40	265'000.00	10'000.00	241'362.15	8'168.95
71	Protection des eaux		4'914.95	85'000.00	5'000.00	13'278.45	560.60
78	Protection de la nature			48'000.00		47'371.50	65'552.00
79	Aménagement du territoire	14'843.05		15'000.00		2'754.40	
Totaux		291'658.60	86'695.35	413'000.00	15'000.00	304'766.50	74'281.55

Commentaires - Comptes d'investissements 2020

Parmi les investissements acceptés par l'Assemblée communale, les comptes suivants peuvent être bouclés puisque entièrement réalisés :

Description	Date Assemblée	Budget	Total des coûts	Différence
Rempl. d'une conduite d'eau potable, secteur Ch. de la Paix – Rte des Versanes	10.12.2018	160'000.00	119'089.40	-40'910.60
Réfection route des Prarys	10.12.2018	390'000.00	240'525.45	-149'474.55
Amélioration du réseau communal d'eau potable	10.12.2018	55'000.00	51'776.55	-3'223.45
Récupérateur de balles	09.12.2019	42'000.00	47'021.50	5'021.50

Réalisation du bâtiment scolaire



	Budget	Coûts
Etude	572'600.00	567'003.00
Construction	7'100'000.00	6'522'265.00
Subventions obtenues	-620'661.00	-632'474.30
Total	7'051'939.00	6'456'793.70

Détail des subventions :

Paraflamme - Subvention extincteur	874.50
Pronovo - Subvention panneaux solaires	11'480.00
SPPAM - Subvention abri PC	301'500.00
DAEC - Subvention cantonale	318'619.80

Règlement communal relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux

Révision du règlement communal relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux

Lors de la prochaine assemblée communale, le Conseil communal soumettra le nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux. Il s'agit là d'un enjeu important pour notre commune afin d'une part, de régler le déficit de ce compte d'exploitation et, d'autre part, de se mettre à jour avec les dispositions légales en lien avec la législation actuelle.

Prise en compte des remarques citoyennes

En 2015 ce règlement a été présenté à l'assemblée communale. Les citoyens et citoyennes estimaient, que malgré les bases légales à respecter, l'idée du « pollueur-payeur » n'était pas suffisamment présente dans le tarif dit d'exploitation. D'autre part, le principe de la tarification indiquée en lien avec la localisation de la parcelle (par exemple région Centre du village ou région Faible densité) a été abandonnée au profit du calcul en m² uniquement et avec un tarif « bas ».

Stratégie du Conseil communal

Le Conseil communal a planifié une nouvelle réflexion sur ce sujet dans le cadre de la période législative 2016-2021. Pour différentes raisons, ce dossier relativement complexe n'a pas fait l'objet d'une priorité dans la première partie de la législation. Cependant, depuis 2018, un nouvel examen tenant compte de ce qui a été écrit précédemment ainsi que de nouveaux calculs effectués par la société RWB ont conduit les différentes actions du Conseil communal.

Objectivité de la situation

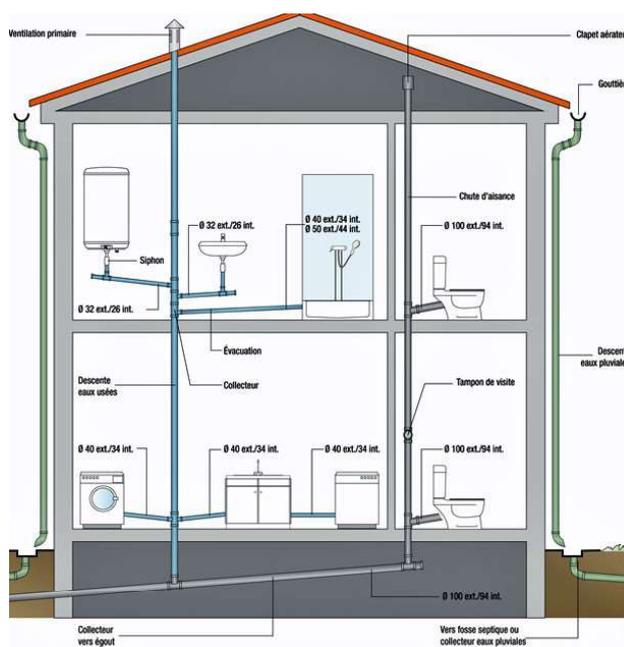
Actuellement le compte « évacuation » présente régulièrement un découvert. Sur les trois dernières années (2017-2019) le déficit moyen est de Fr. 28'344.00. D'autre part, les différentes dispositions légales qui légifèrent le domaine imposent le principe de causalité. Ainsi les installations d'évacuation et d'épuration des eaux sont mis, par l'intermédiaire d'émoluments ou de taxes, à la charge de ceux qui sont à l'origine de la production des eaux d'évacuation. Enfin, le nouveau système de tarification exige de différencier les charges induites par les investissements, les amortissements et ce qui est nouveau par l'attribution aux financements spéciaux (fonds de réserve, renouvellement des installations).

Information, communication, connaissance des coûts

Le Conseil communal est conscient que le principe d'augmentation des taxes n'est pas simple à présenter. Cependant, il a tenu compte des discussions ressorties lors de l'assemblée communale de 2015. Entre-temps les calculs ont été revus et le dossier présenté avec l'aide du bureau RWB à l'autorité de surveillance des prix (M. Prix). Pour terminer, l'administration communale a établi un calculateur afin de permettre à tout un chacun de calculer le coût de son augmentation à venir. Vous trouverez ce calculateur sur notre site internet (www.sorens.ch). Ceux qui ne peuvent pas accéder à ce système, peuvent s'adresser durant les heures d'ouverture, au bureau communal qui leur présentera le nouveau coût.

Le Conseil communal présentera le dossier à l'assemblée communale du 19 avril prochain et vous invite à soutenir cet important projet afin de garantir un système de tarification de l'évacuation des eaux conforme au nouveau droit et permettant de supporter les coûts présents et futurs.

Le Conseil communal



A quoi sont attribuées les taxes :

Type de taxes	Attributions
Taxe de raccordement	<ul style="list-style-type: none"> Amortissement de la dette liée aux frais de construction des installations existantes. Investissement pour infrastructures de base si le revenu des taxes de raccordement est supérieur à la dette.
Taxe de base	<ul style="list-style-type: none"> Les charges induites par les investissements (amortissements et intérêts). Amortissement de la dette si les taxes de raccordement sont insuffisantes. Attributions aux financements spéciaux (fonds de réserve, renouvellement des installations).
Taxe d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Les dépenses liées à l'exploitation et à l'entretien du réseau.

Récapitulation générale des taxes

Taxes uniques

		Règl.	Fiche
Taxe de raccordement ouvrages communaux :	- CHF/m ²	4.40	4.40
Taxe de raccordement STEP intercommunale :	- CHF/EH	2'830.00	2'830.00
Charge de préférence	- CHF/m ²	art. 31	art. 31

Taxes périodiques (annuelle)

Taxe de base ouvrages communaux :	- CHF/m ²	0.30	0.20
Taxe d'exploitation :	- CHF/m ³	3.00	2.50

Taxe micropolluants (annuelle)

Selon Loi sur la protection des eaux : comprise dans la taxe d'exploitation

N'ATTENDEZ PAS L'ARRIVÉE DE L'HIVER POUR PROFITER DE LA CHALEUR NATURELLE

ECOÂTRE

POÊLES - CHEMINÉES

www.ecoatre.ch Rte Principale 3 1642 Sorens

Elections communales

Les candidats à l'élection du Conseil communal du 7 mars 2021 vous remercient pour leur élection et pour la confiance témoignée.

Le nouveau Conseil communal se réjouit de vous rencontrer et est motivé à relever les défis qui l'attendent.

Elsa Gendre – Dominique Schmutz – Jacques Privet – Damien Romanens –
Steve Progin – Natacha Rumo – Daniel Gilgen





La facture électronique (ebill) arrive à Sorens

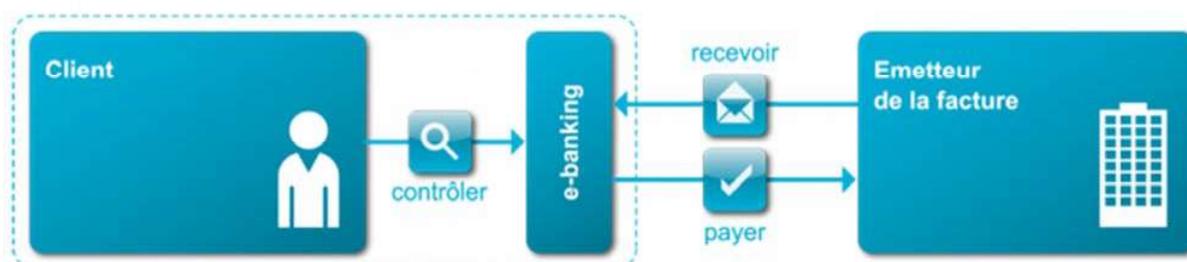
Tout comme les grandes entreprises ou telles que Swisscom, Groupe E ou encore les assurances maladie, **la Commune de Sorens** propose dès cette année à ses habitants d'effectuer leurs paiements via un tout nouveau service d'e-facture. Aujourd'hui, plus de 40% des utilisateurs de l'E-banking ont déjà adopté l'e-facture (e-bill) pour leurs transactions. C'est pourquoi, la Commune a décidé d'offrir ce moyen de paiement afin, d'une part, de simplifier la tâche des habitants utilisant déjà l'e-banking pour leurs paiements et, d'autre part, de réduire la consommation globale de papier de la Commune.

Sorens entend ainsi continuer à promouvoir une gestion durable de la Commune, en lien et cohérence avec l'obtention du Label Cité de l'énergie.

A partir de **mai 2021** vous pouvez vous inscrire dans votre E-banking pour recevoir vos factures (**impôts, eau - épuration des eaux et taxes**) de manière électronique. Après cette inscription préalable, vous

pourrez valider vos paiements en un seul clic dans votre E-banking. Grâce à l'e-facture, il n'est plus nécessaire de saisir à chaque fois les différents chiffres qui composent votre bulletin de versement, tels que le numéro de compte et le numéro de référence, ceux-ci étant pré-saisis dans votre E-banking. Vous pouvez toutefois, à tout moment modifier votre facture, notamment la date d'échéance ou le montant ou encore disposer d'un aperçu de vos paiements en suspens ou effectués en vous connectant à votre e-banking.

L'e-facture (ebill) est un mode de paiement sûr, rapide et pratique qui, en plus de tous ces avantages, permet à la Commune de faire de grandes économies de papier et ainsi agir en faveur de l'environnement. En participant à ce projet, vous soutenez **Sorens** dans sa volonté d'être un acteur qui s'engage pour un développement et un avenir durable. Vous trouverez des informations détaillées sur www.ebill.ch



Cérémonie de clôture du CSP de Sorens

C'est en date du 20 novembre 2020 que l'État-major du – désormais ancien – CSP de Sorens a pris congé de ses sapeurs-pompiers. Ce cérémonial, qui aurait eu tout le mérite de s'apparenter à une Grande Fête de clôture, a été aménagé en fonction des normes sanitaires actuelles. Ainsi, plutôt que de regrouper tous les miliciens sapeurs-pompiers, afin de les remercier dignement pour leur engagement citoyen, c'est au compte-goutte – un comble dans ce domaine – que ces quelques 35 soldats du feu sont venus se présenter à leurs officiers.

Cette vague de changement a ainsi mouillé de quelques larmes certains visages. L'appartenance – très forte – qui s'est construite sur des décennies d'engagement au sein de cette équipe de miliciens du CSP de Sorens, a suscité de fortes émotions à l'heure de prendre officiellement congé

de ses pairs. Ceci d'autant plus que, le 20 novembre 2020 et pour deux des trois personnes en charge de sceller la dissolution du CSP de Sorens, cette date sonnait aussi la fin de leurs activités, ou le début de leur retraite de sapeur-pompier.

C'est Damien Romanens, en tant que membre du Conseil communal et chef du CSP de Sorens, qui a présidé cette cérémonie de clôture. Se sont Ken Rumo – sapeur-pompier depuis 17 ans dont 5 ans comme commandant de la troupe – et Valérie Romanens – sergent-major pour qui le baptême du feu s'est déroulé il y a plus de 20 ans et coïncide avec l'entrée en force des femmes au sein du CSP de Sorens – qui ont passé le témoin et se sont officiellement démis de leur mandat de miliciens. Nous avons cherché à rencontrer ces deux dernières personnes, Ken et Valérie, pour recueillir, auprès d'elles un témoignage – qui s'est avéré riche et ému – de leur longue expérience en qualité de soldats du feu.

Plus qu'un témoignage, c'est de fait un hommage vibrant que Ken et Valérie ont souhaité rendre à cette ancienne équipe de sapeurs-pompiers. Tous deux se sont donc engagés durant de nombreuses années dans cette activité bénévole – mais risquée – et y comptabilisent, ensemble, plusieurs milliers d'heures de service, dont quelques centaines en intervention d'urgence.

Pour Ken, qui vient de transmettre le témoin de Commandant à son poulain – Alain Brinkmann qui depuis lors commande donc le CSPi – c'est avant tout sur un patrimoine vécu, dont il tire un bilan très positif, qu'il souhaite revenir. Sur une noble cause qu'il a servie et qui lui donne en retour le sentiment d'être riche et fier d'une belle expérience collective et citoyenne. Par ailleurs, son rôle de Commandant lui a beaucoup appris, tant sur lui-même que sur autrui. À lui qui, par sa profession, exerce comme responsable d'équipe, ce mandat de milicien a donné beaucoup d'occasions d'apprendre.



Car il est bien plus subtil de construire sa légitimité, d'asseoir son autorité, en dehors du monde du travail et en face de personnes qui n'auraient qu'une taxe à payer pour s'éclipser. Entretenir et tout à la fois développer une culture

de l'engagement – engagement citoyen mais avec une appartenance forte et solidaire – devient, dans ce contexte, un vrai défi.

Pour Valérie, qui ne raccroche pas tout à fait avec le milieu et qui se maintient à son poste de Présidente de la Fédération Gruérienne des Sapeurs-pompiers, cette démobilisation du terrain la laisse avec un fort goût d'accomplissement, mais avec aussi un arrière-goût de tristesse. Car cette équipe était – pour elle en tout cas – un peu comme une famille. Avec le temps, il s'est développé une telle complicité – ou cohésion – entre les membres du CSP de Sorens, qu'elle donnait littéralement un corps à leur collectif. Chacun connaissant les forces et les limites de ses pairs et ajustait – au cours des interventions – ses actions en fonction de cette connaissance, dans une naturelle synergie. Faire l'expérience de « l'esprit de corps » – qui n'est pas qu'un concept – est émotionnant quand on y pense. Se détacher de ce corps peut donc être vécu comme un deuil.

Là où Ken et Valérie se retrouvent dans une connivence de sourires, c'est quand ils évoquent les bons souvenirs. Et tout porte à croire qu'il y en a vraiment beaucoup ! À les entendre, s'en est presque troublant car il y a aussi des drames dans ce qu'ils relatent.

Cérémonie de clôture du CSP de Sorens

Mais dans ce registre, il convient de préciser qu'en parallèle de tout le respect dont ils témoignent pour les pertes et les souffrances des victimes de sinistres, il y a comme une forme de dignité, de sérénité, qui se dégage de leur récit. Cette attitude est probablement soutenue par la culture de valeurs profondes – telles que le respect, l'authenticité, la confiance et le non-jugement qui prévalaient au sein du CSP de Sorens – mais aussi une forme de résilience qui leur permet de poser un regard réaliste sur le souvenir d'expériences parfois pénibles.

Tous deux s'accordent également lorsqu'il s'agit d'exprimer leur gratitude à l'égard des Autorités communales. Ils relèvent que ces dernières se sont, en toutes circonstances, montrées bienveillantes à l'égard du CSP. De l'état-major jusqu'aux soldats du feu, tous ont pu compter sur leur soutien et leur confiance. C'était précieux pour la motivation de la troupe, comme pour le maintien à un bon niveau de l'équipement.

Ils s'accordent enfin lorsqu'ils tiennent à souligner la reconnaissance qu'ils ressentent vis-à-vis de toutes celles et tous ceux qui poursuivent leur engagement pour le bien commun. Lorsqu'ils pensent à la relève – à tous ces hommes et ces femmes – qui donnera de son temps et se tiendra prête à intervenir pour une mobilisation à toute heure du jour ou de la nuit, en semaine comme durant les week-ends, lorsqu'une alarme – sans crier gare – se déclenche. À tous ces sapeurs-pompiers qui, pour le bien de leur communauté, sont prêts à des sacrifices et mettent leur vie familiale, personnelle ou professionnelle entre parenthèses, le temps de chaque mobilisation.

Alors, à vous aussi un grand MERCI, Ken et Valérie, pour ce poignant témoignage. Un grand **MERCI** surtout pour ce bel et durable engagement, au service de vos concitoyennes et concitoyens, engagement que vous avez, vous-mêmes, magnifiquement illustré.

Pour Sorens Info
Frédéric Portner

Carte de Bellevue
DES PRODUITS LOCAUX LIVRÉS À VOTRE DOMICILE

PRODUITS LAITIERS DE LA FROMAGERIE MAISONNEUVE

OEUFS DE LA FERME PRIVET

LÉGUMES DES JARDINS DE BELLEVUE

PLUS DE RENSEIGNEMENTS :
079 197 30 98
JARDINSDEBELLEVUE.CH/CARTE

Three delivery cards are shown: 250, 500, and 1000 CHF.

CSP - Une page s'est tournée à Sorens

Le corps des sapeurs-pompiers de notre village, en tant qu'entité indépendante, est dissolu. Ses membres, dans la refonte stratégique des effectifs régionaux – mais cela se déroule aussi sur une échelle cantonale – ont été transférés dans une nouvelle organisation intercommunale, le CSPi.

Ce nouveau dispositif regroupe désormais les effectifs de tous les villages de la Rive-Gauche (Communes de Marsens-Vuippens, Echarlens, Sorens, le Châtelard et Pont-en-Ogoz).

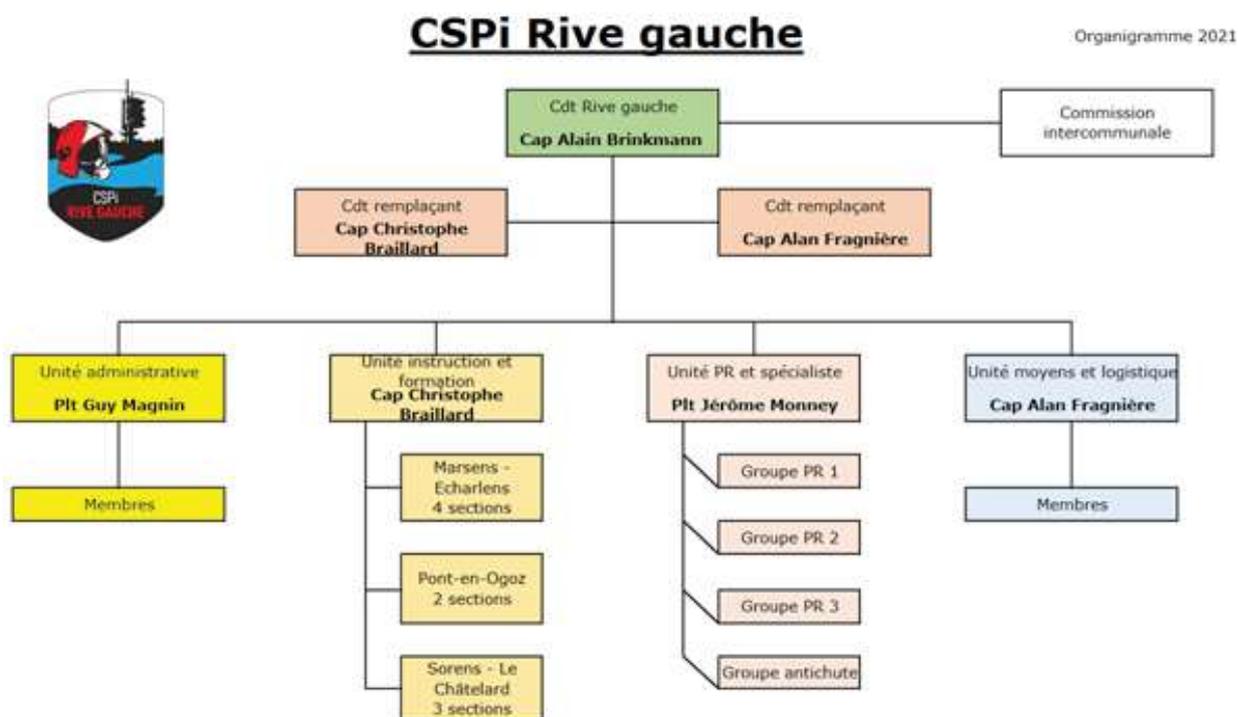
Le grand chambardement en cours s'explique par une volonté d'anticipation de la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle Loi sur la défense incendie et les secours (LDIS), dont l'avant-projet est encore en consultation au Grand Conseil de l'État de Fribourg. Cette nouvelle Loi va remplacer celle – devenue obsolète – de la police du feu et la protection contre les éléments naturels de 1964.

Pour Sorens Info
Frédéric Portner

Faut-il le rappeler ? Un Corps de Sapeurs-Pompiers (CSP) est constitué exclusivement de militaires-volontaires.

Et cela du bout de la lance à incendie jusqu'au sommet de l'organigramme de ce service d'aide à la population.

Par ailleurs, ce sont aux Autorités communales qu'il revient de veiller à son bon fonctionnement, comme à son ressourcement, et cela à tous les niveaux de ce dispositif d'intervention. En clair, la gestion des ressources humaines, la formation continue des sapeurs-pompiers (notamment par l'intermédiaire de l'ECAB), la maintenance des véhicules, le bon suivi de l'entretien du matériel ou encore son approvisionnement incombe aux Autorités communales. À noter aussi que lorsque « les renforts » de Bulle sont appelés pour une intervention urgente de grande envergure, c'est uniquement des moyens matériels et techniques qui sont mis à disposition. L'effectif humain reste assuré par la commune et désormais par une chaîne de solidarité intercommunale.



En cas d'intérêt vous trouverez des informations sur notre site internet : www.sorens.ch -> Services -> Service du feu

Hommage



Bernard Dévaud, un sorensois de coeur s'en est allé.

Nous gardons de lui un souvenir lumineux, son courageux parcours de vie forçant notre admiration.

Il nous partage ici 2 de ses peintures laissant apparaître tout son talent et sa générosité.

Salut à Toi l'Ami

Stéphane ROPRAZ
Syndic



Bernard nous rappelle ainsi que ça fait déjà 20 ans que les tours jumelles de New-York se sont effondrées



La Tour du Gibloux,
vue par Bernard Dévaud



Entrée
gratuite
dans plus de
500
musées

Pour les passionnés de culture
et ceux qui veulent le devenir.

Entrée gratuite pour les sociétaires grâce
à leur carte de débit ou de crédit Raiffeisen.



raiffeisen.ch/musees

RAIFFEISEN
Ouvrons la voie



L'école de musique

... noire-deux-croch'noir-chut'-deux-croch'noir-chut'... mais quel peut bien être ce langage rythmé qui retentit dans un couloir des entrailles souterraines de notre belle halle polyvalente ?

Une fois le long couloir traversé et la grosse porte en béton d'abris PC franchie, voilà qu'un groupe de jeunes mélomanes marchent en rythme en lançant une balle de tennis au sol. Autour d'eux, une batterie, des instruments de percussion, des lutrins, un bugle et même une grosse basse ! Au sol, une portée dessinée avec les moyens du bord et sur les murs des photographies de musiciennes et musiciens au large sourire. «**VIVE LA SOCIÉTÉ DE MUSIQUE DE SORENS**» est-il inscrit sur une pancarte.

Impossible de se tromper, nous sommes bien dans le local de répétition de la Société de Musique de Sorens, en plein cours collectif de son école de musique !

Yahsmina, directrice de la société déborde tellement de talent, d'énergie et de créativité qu'elle s'est portée volontaire lorsqu'on lui a demandé de reprendre et de développer l'école de musique. Au bénéfice d'une formation universitaire en musicologie et d'un certificat en pédagogie «**musique et mouvements**», Yahsmina est également reconnue par le programme Jeunesse & Musique (J+M) de la Confédération.

Encourager et développer le goût musical et artistique est la mission principale de la société de musique de Sorens. C'est donc avec beaucoup de passion et dans les meilleures conditions que l'école de musique cherche à offrir la possibilité à chaque enfant de découvrir aussi bien en groupe qu'individuellement l'art musical.

Bouger pour avoir le rythme

Lancer une balle en comptant les temps, marcher en chantant, frapper des rythmes à l'aide de baguettes ou apprendre les notes en faisant une chorégraphie. Autant de techniques ludiques et sympathiques pour se familiariser aux fondamentaux de l'art musical. Il est bien loin le temps où l'apprentissage du solfège se faisait assis à un bureau en lisant des partitions aux caractères incompréhensibles.

La musique, ça s'apprend en groupe, en riant et en s'amu-



sant. De cette manière, le cours passe à folle allure, et bientôt déjà, il est temps de rendre baguettes et partitions pour rentrer à la maison.

À pied, l'instrument dans le dos

Cherchant toujours à faciliter et simplifier l'entrée dans ce magnifique univers qu'est la musique instrumentale, il a été décidé de renforcer la structure pédagogique de manière à offrir une formation de qualité tout en favorisant la proximité. Et oui ! Tous nos cours sont donnés à **Sorens** !

Ceux qui n'habitent pas trop loin ou dont l'instrument n'est pas



trop lourd peuvent se rendre au local à pied, l'instrument dans le dos. Les cours sont donnés dès la fin de l'école dans le local de répétition de la société, sous la halle polyvalente.

Dès 4 ans !

Le parcours de formation comprend plusieurs étapes qui allient à chaque fois musique et activités de groupe. Dès 4 ans, il est possible de rejoindre l'initiation musicale qui se pratique de manière collective jusqu'à la 3H. Ensuite, dès que l'élève reçoit un instrument, la formation en groupe est complétée d'un cours individuel pour

découvrir en détail les secrets de l'instrument. Une fois que les bases musicales sont solides, l'élève pourra ensuite rejoindre le groupe des Jeunes

Musiciens du Gibloux. L'élève pourra également participer à toutes les activités musicales et récréatives que préparent les responsables de l'école de musique ! Alors n'hésitez plus, rejoignez-nous !

Plus d'informations sur : www.fanfairesorens.ch

Pour la Société de Musique de Sorens
Victor Ropraz, président

«VIVE LA SOCIETE DE MUSIQUE DE SORENS »

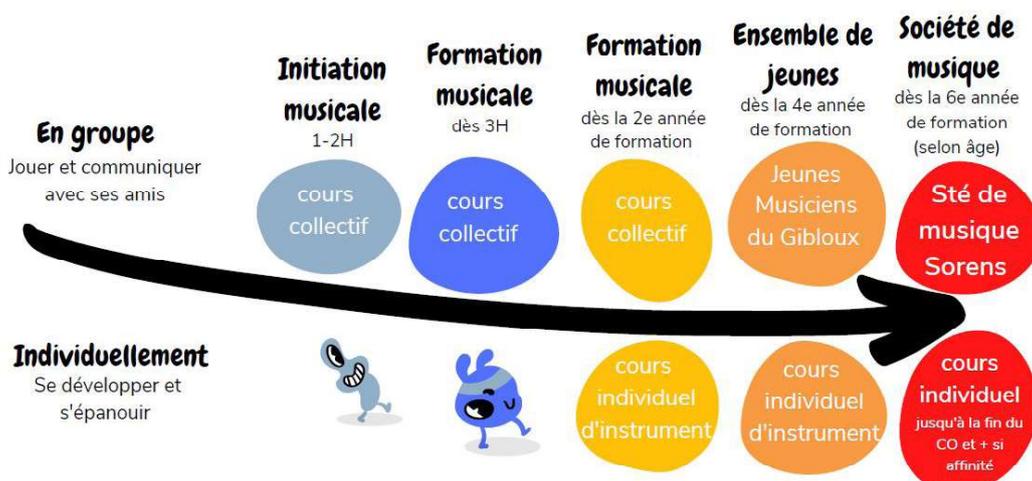


La fanfare de Sorens a sa propre école de musique !

Dès 4 ans : initiation musicale – le corps comme premier instrument
Mardi de 15h45 à 16h30 : pour les enfants de 1-2H

Dès 6 ans : formation musicale – apprivoiser le langage musical
Jeudi de 15h45 à 16h30 : pour les enfants dès la 3H

Tous nos cours ont lieu dans le village, sous la halle polyvalente (prise en charge à la sortie du bus scolaire) et sont certifiés par le programme Jeunesse et Musique de la Confédération. Plus d'informations sur notre site internet ou auprès de Victor Ropraz au 079 225 92 17.



Sorens d'utrefois

Fanfare de Sorens – 1961-2021

Fondée en 1961, la Société de musique de Sorens est la benjamine des fanfares gruériennes. Elle célèbre donc cette année son 60ème anniversaire, occasion toute trouvée pour revenir sur sa fondation et ses 30 premières années d'existence. En cette période troublée où les fanfares et les chorales sont au repos forcé, cela fait du bien de se rappeler le bon vieux temps.

Il y eut déjà des velléités de constituer une société de musique à Sorens avant 1961. En effet, dans un historique sur la fanfare d'Echarlens (fondée en 1889), M. Joseph Sudan signale la présence de sociétés de musique à Marsens et Sorens à la fin du 19ème siècle déjà. Toutefois, leur existence fut éphémère, et nous ne possédons aucun document de l'époque qui pourrait nous renseigner à ce sujet. Une autre tentative eut lieu au début du siècle dernier, ce qu'atteste le document ci-après. Malheureusement nous n'avons pour l'instant pas d'autre information au sujet de ce groupe de musiciens.



Début du siècle dernier, un groupe de musiciens en marche à la hauteur de l'ancienne laiterie (act. La Chaumière)

Lorsqu'on évoque les membres fondateurs de la fanfare, on se réfère généralement aux musiciens figurant sur la fameuse photo prise à la Fête-Dieu de 1962 (ci-après). Quant aux initiateurs, c'est en écoutant l'aubade donnée par le groupe bien connu « Le Pont qui branle », lors d'une manifestation à Gruyères, que naquit chez trois compères sorenois, fervents de musique, le désir de fonder une fanfare. Il s'agit de MM. Henri Mauron, Honoré Romanens et Jean Tornare. Les deux derniers faisaient déjà partie du chœur d'hommes, tandis qu'Henri Mauron, qui venait de s'établir à Sorens, avait déjà joué dans deux fanfares, dont celle de Vuadens. A noter que les trois précités ont été également les trois premiers présidents de la société (Jean Tornare, de 1961 à 1967, Honoré Romanens, de 1967 à 1969, Henri Mauron, de 1969 à 1980).

Dans *Fribourgeois : Dictionnaire des anonymes, des inconnus, des oubliés*, ouvrage publié par la Société d'histoire du canton de Fribourg, Antoinette Romanens-Mauron, fille d'Henri, nous raconte aussi dans quelles circonstances son père, porcher, et d'autres, fondèrent la fanfare. Tout était à créer. Hormis son père, aucun partisan du projet ne jouait d'un instrument. L'idée, toutefois, germa, et l'on pria M. le Curé Maudonnet de lancer un appel du haut de sa chaire, invitant les intéressés à prendre part à une assemblée fixée au 10 novembre 1961, à l'école des garçons. L'appel fut entendu, et il faut croire que Sorens était une pépinière de futurs musiciens, puisque 38 personnes, en apposant leur paraphe, manifestaient leur désir de fonder une société de musique. Le même soir, un premier comité de cinq membres était constitué, comité qui délibérera en patois, le plus souvent à domicile. La question de l'engagement financier était également au centre des préoccupations. Ainsi, il fut décidé d'organiser un loto et de lancer une souscription. La population y répondit favorablement, et le succès de cette opération ménagea à la société des assises financières saines et solides.

Le 5 décembre 1961, lors d'une deuxième assemblée générale réunissant 40 membres, et en présence des autorités communales et paroissiales, la société adopte ses premiers statuts et décide l'achat d'une trentaine d'instruments, pour la plupart neufs, pour une somme totale de Fr. 7'241.-. Dès lors, les musiciens de Sorens avaient tout en main pour aborder avec sérénité le vocabulaire musical élémentaire.

Henri Mauron entreprend alors de former les futurs souffleurs. Les cours sont donnés à son domicile, à l'ancienne cure. Il les initie au solfège, avec des supports rudimentaires :

il ouvre les sacs d'aliments qu'il récupère à la porcherie, trace des portées sur les feuilles internes vierges et y reporte des exercices de lecture musicale et rythmique. Ses enfants contribuent à l'entreprise, mais doivent disparaître au lit lorsque les apprentis adultes arrivent. Le soussigné se rappelle également ces cours d'initiation, donnés plus tard dans un local attenant à l'école des garçons, le dimanche après la messe. Avant d'entrer dans le vif du sujet, il fallait mémoriser l'abc du musicien : amitié, bonne humeur, camaraderie. Une fois les connaissances de base acquises, c'est-à-dire savoir « souffler » et se « faire la pince », la société eut la chance, dès ses premiers pas, de pouvoir compter sur le dévouement exemplaire de son premier directeur, M. Gilbert Risse, trompette militaire, qui avait déjà conduit les fanfares de La Roche et d'Enney. M. Marcel Dupont s'occupera des tambours.

Sous l'experte direction de M. Risse, apprécié tant pour ses connaissances musicales que pour sa camaraderie, les musiciens firent de rapides progrès. Ainsi, ils se produisirent pour la première fois en public en 1962, à l'occasion de la Fête-Dieu (photo ci-après). La partie était gagnée ! La même année, la société de musique anime la manifestation du 1er août, la fête patronale, et organise sa première kermesse. Depuis, la fanfare sera présente lors des grandes cérémonies religieuses, en particulier la Fête-Dieu, prestations qui étaient toujours suivies d'une aubade sur la place du village.

Le 5 mai 1963, avec un effectif de 38 membres, la société rejoint la cohorte des fanfares gruériennes, à l'occasion de la 15ème fête des musiques du giron, au Pâquier. Par la suite, elle prit part fidèlement à toutes celles qui furent organisées (1967 à Broc, 1971 à Echarlens, 1974 à Charmey, 1977 à Vuadens, 1979 à Sâles, 1982 à Gruyères, 1984 à Bulle, 1987 à Riaz).

L'année 1964 vaut à la jeune société une réalisation qui lui tenait particulièrement à cœur : l'acquisition d'un drapeau, emblème du ralliement. Le 17 mai, jour de la Pentecôte, le village entier est réveillé aux accents de la célèbre « Diane valaisanne ». C'est le

premier acte d'une journée d'allégresse, dont l'apogée sera la bénédiction de la bannière, déployée par quatre demoiselles d'honneur. Madame Claudine Ropraz et Monsieur Gustave Ayer avaient été choisis respectivement comme marraine et parrain du drapeau (photo ci-dessous).



... suite au prochain numéro ...

Gérard Romanens



Fête-Dieu 1962

1^{er} rang : Georgette Mauron - Frédy Romanens - Auxence Privet - Louis Romanens - Honoré Romanens - Jean Tornare - Laurent Oberson - Henri Mauron - Joseph Villoz - Robert Clément - Jacques Ropraz

2^{ème} rang : Gilbert Risse, directeur - Francis Sottas - André Sauterel - Emile Sauterel - Gérald Romanens - André Privet - David Oberson - Franz Bogner - Célien Romanens

3^{ème} rang : Marius Fragnière - Fernand Ayer - Séraphin Romanens - Joseph Romanens - Albin Romanens - René Ducret - Arthur Romanens - Michel Bays - Louis Geinoz - Francis Fragnière

4^{ème} rang : Roland Gobet - Francis Kolly - Louis Audergon - Louis Maradan - Bernard Privet - Simon Oberson - Noël Romanens - Louis Ropraz



Depuis plusieurs numéros, avec le comité du Sorens Info, nous vous offrons cette rubrique « bien-être ». Aller à la rencontre des personnes du village qui ont choisi de dédier leur travail au bien-être des autres et à leur santé est pour moi, à chaque fois, un peu comme un voyage. C'est à chaque fois un régal de vivre ces rencontres. Et, vous ne le savez peut-être pas, mais les Sorenois sont riches de professionnels du bien-être et de la santé au naturel. À chaque rencontre, je suis impressionnée par les parcours de ces personnes, leur professionnalisme et le soin qu'ils ou elles ont pris à se former encore et encore, à l'image d'explorateurs, qui sans relâche, cherchent à comprendre de plus en plus subtilement le fonctionnement du corps, de ses maux, de ses ressources.

Cette fois, ce voyage m'a emmené dans le monde de la médecine chinoise et de ses pratiques ancestrales. C'est ainsi que je suis entrée dans l'Espace Lavande d'Esther Jemmely. Infirmière-assistante de formation, elle a travaillé plusieurs années à l'infirmerie de Saint-Paul auprès des sœurs âgées où déjà le « prendre soin » était au cœur de son travail, puis à la Colombière avec des personnes en situation d'handicap lourd, dans lequel elle anime entre-autre un atelier musique. C'est dans ce cadre que la réflexologie apparaît comme un outil de lien, de communication, de bien-être.

Une découverte et une expérience qui l'inviteront à aller un bout plus loin en se formant à divers massages dont la décontraction du dos en profondeur, le drainage lymphatique selon Vodder, et le massage aux pierres chaudes. Elle explore aussi le monde de l'expression des émotions au

travers de l'aromathérapie et de la lithothérapie. Ses premières heures de pratique avec ses premiers clients lui confirment qu'elle est bien sur la bonne voie. Elle ressent alors le désir de continuer son exploration du fonctionnement du corps. Si les pieds et les mains sont des zones importantes en réflexologie, Esther se sent appelée par la médecine traditionnelle chinoise, vieille de quelque 4000 ans et riche de sa vision holistique qui permet de toucher au corps physique, émotionnel et spirituel. « La santé globale ! Pas que physique ! » est son crédo. Quel beau programme !

Vers une pratique de plus en plus subtile, Esther se forme au Tui Na, massage thérapeutique, Tui signifie « pousser » et Na « saisir », à l'Acupuncture ainsi qu'au Qi Gong, qui sont 3 branches de la Médecine Traditionnelle Chinoise. À la différence des approches occidentales, ces techniques s'appuient sur un concept énergétique : l'harmonisation du Qi afin de rétablir l'homéostasie.

Dans la Médecine Traditionnelle Chinoise, le Qi est le flux énergétique continu qui circule dans tout le corps par un réseau immatériel appelé méridiens. Le long de ces méridiens, se trouvent les points où l'énergie se manifeste, et c'est en agissant sur ces points que le praticien peut régulariser le flux du Qi. Ainsi par diverses techniques comme frotter, pousser, pétrir, lisser, pose de ventouses ou utilisation de la moxibustion ainsi que l'Acupuncture, le Qi est amené à circuler et dissoudre les tensions, blocages ou stagnations responsables des douleurs ou mal-être divers. C'est en allant à la source du trouble qu'Esther va donner l'impulse au corps pour qu'il puisse s'équilibrer et se réguler par lui-même.

Lorsque l'énergie circule de façon équilibrée et fluide, on se sent détendu, confiant, plein d'énergie et d'enthousiasme. Les organes retrouvent leur fonction optimale. C'est un bien-être émotionnel, intellectuel, spirituel autant que physique.

Depuis l'an 2000, Esther propose ses soins à l'Espace Lavande qu'elle a créé à Sorens. Pourquoi Sorens ? Pour Esther, Sorens est synonyme de lumière et d'ouverture à l'image de la sensation qu'ils ont eu, elle et son mari Pierre-Alain, la première fois qu'ils sont venus à Sorens un jour d'épais brouillard sur le lac. Pour Esther, être en bonne santé est aussi synonyme de changer son rapport au temps. Alors Sorens est le lieu idéal pour ça. Prendre le temps de sentir le corps et ce qui s'y passe, prendre le temps d'écouter ses émotions, prendre le temps de se connecter à la nature. Elle est d'ailleurs en train de créer des ateliers mêlant nature, saisons et Qi Gong, Le Qi Gong est une des 5 branches de la Médecine Traditionnelle Chinoise et qui sont des exercices énergétiques.

Et nul doute qu'il vous sera difficile de résister aux bijoux talismans en pierres semi-précieuses qu'elle propose également et que vous trouverez dans son cabinet.

Pour Sorens Info
Gaëlle Grand-Clément

Esther Jemmely
Espace Lavande

Fin-de-Villard 4, Sorens
Tel : 079 680 96 81

Soins sur rendez-vous

Cours de Qi Gong le jeudi soir de 19h à 10h15, et le mercredi de 9h30 à 10h45 en ligne

Agrée ASCA & RME



**RECHARGEZ VOTRE VÉHICULE
ÉLECTRIQUE CHEZ VOUS, EN TOUTE
SIMPLICITÉ, AVEC GRUYÈRE
ÉNERGIE!**



Retrouvez toutes nos offres sur :
www.gruyere-energie.ch
Contact: T +41 26 919 23 23
office@gruyere-energie.ch



Que de turbulences en ce moment ...

Comme pour beaucoup, les mesures sanitaires mises en place pour enrayer la propagation du coronavirus causent quelques tracasseries. Entre fermetures et ouvertures, les bibliothèques du canton de Fribourg ont dansé une valse à 4 temps.

Dans l'immédiat nous ne pouvons plus proposer d'animations en bibliothèque. Né pour lire est suspendu, le samedi des bibliothèques subira vraisemblablement une deuxième annulation. Une situation certes bien triste, mais nécessaire. Notre blog est régulièrement mis à jour, il est une source fiable de renseignements.

<http://lapochealivres.blogspot.com>

D'après les directives du Conseil fédéral (en vigueur lors de l'écriture de cet article), les bibliothèques peuvent ouvrir pour le prêt. Nous nous réjouissons donc de vous accueillir dans le respect le plus strict des règles d'hygiène mises en place. Nous vous rappelons que votre passage doit être aussi bref que possible.

Profitez des heures d'ouverture de la bibliothèque pour assouvir vos envies de lecture, les rayonnages sont garnis de nouveautés. Nos séries de bandes dessinées sont régulièrement complétées. Des nouveaux romans, premières lectures, albums, livres cartonnés pour les plus jeunes ainsi que des documentaires sont arrivés en bibliothèque.

Depuis dix-sept ans maintenant, je suis bénévole et présidente au sein de la Poche à Livres. Entourée de gens formidables, j'ai participé au développement et à la professionnalisation de cette structure. Il est maintenant temps pour moi de faire un bond de côté. J'ai donc pris la décision de stopper mes activités pour la Poche à Livres au 30 juin 2021.

Mon départ va, je l'espère ouvrir des portes et permettre des opportunités. Mon vœu est que cette bibliothèque vive, se développe et acquière enfin la légitimité qui lui revient. Pour ce faire, l'association a besoin de compléter son comité et son équipe, car Madame Hélène Beaud ne pourra pas assumer seule la charge de la bibliothéconomie.

Au plaisir de vous rencontrer même si vos visites doivent se résumer à un bref passage.

Prenez soin de vous.



Florence Maillard pour
le comité de la Poche à Livres

La bibliothèque de la Poche à Livres à Sorens recherche de suite un.e bibliothécaire bénévole afin d'assumer des tâches de bibliothéconomie en collaboration avec la personne déjà en place (défraiement pour certaines heures)

Profil :

- Expérience dans le domaine du livre et des médias, de préférence dans une bibliothèque
- Intérêt pour une petite structure
- Sens du contact et entretient
- Capacité à travailler de manière autonome
- Aisance avec les outils informatiques

Mission :

- Service public
- Gérer le chemin du livre
- Gérer les collections (achats, valorisation, traitement des dons, désherbage)
- Participation au comité de l'association
- Relation avec les autorités
- Accueil scolaire

Dossiers à envoyer par courriel jusqu'au 16 avril 2021 à l'adresse mail :
lapochealivres@hotmail.com

Renseignements complémentaires :
Florence Maillard, La Poche à Livres,
Rte Principale 136, 1642 Sorens
lapochealivres@hotmail.com 079/101.07.71

Société de tir à 300 m.

Salut à tous,

Si l'évolution de la situation COVID-19 nous le permet, nous ouvrirons le stand de tir pour cette saison 2021 et invitons cordialement toutes les personnes qui seraient intéressées à nous rejoindre au stand !

À tous les jeunes (dès 14 ans) qui souhaiteraient s'essayer au tir à 300 mètres et intégrer l'équipe JT, merci de contacter Tristan (Moniteur JT).



La saison de tir commencera le **samedi 17 avril 2021**

En ce qui concerne les jeunes tireurs (JT) :

- Cours théorique : **vendredi 23 avril**, 19h00-21h00
- 1er cours : **samedi 24 avril**, 9h30-11h30

Président de la société

Florian Sturny : 079/920.94.03

En espérant vous revoir bientôt et dans la bonne humeur !

Moniteur JT

Tristan Ropraz : 079/349.61.05

La société de tir à 300m de Sorens



PROGIN &
GRANGIER
IMMOBILIER

COURTAGE ET GESTION DE COPROPRIÉTÉS
026 913 78 69 - www.progin-grangier.ch

90 ans de M. Jean Perriard

Jean Perriard a fêté le 11 janvier dernier son nonantième anniversaire, chez lui, entouré de son épouse, son petit-fils et les représentants du Conseil communal.

Second et seul garçon d'une belle famille de 5 enfants, Jean passa ses premières années à Billens avant que ses parents fermiers ne déménagent à La Joux. De son enfance, Jean garde en particulier le souvenir du travail aux Tourbières de la Magne dès ses 11 ans.

Découverte de la Suisse allemande puis de l'Amérique du Sud !

Après une année à Grandsivaz et Middel, Jean part à 15 ans, à la découverte des fermes de la Suisse allemande. Il séjournera successivement à Soleure, Sins, Laufon puis finalement à Emmen. C'est non loin de là qu'il rencontrera l'amour de sa vie, Anna, avec qui il n'a qu'un rêve : l'Amérique ! Nous sommes en 1954, les amoureux se marient, et un jour plus tard, ils partent pour 3 semaines de bateau et rejoignent l'Uruguay.

Les vachers suisses étaient ô combien recherchés à l'époque, et tous deux étaient passionnés par le monde agricole. Ils travailleront ainsi tout d'abord pour un propriétaire allemand ayant perdu une jambe à la guerre, puis pour un propriétaire espagnol avant de se mettre à leur compte durant 10 ans, trayant à la main à eux deux jusqu'à 67 vaches !

Jean est intarissable lorsqu'il se remémore son dur labeur. Avec son épouse ils se levaient même à 1 heure du matin pour commencer la traite afin de pouvoir livrer à cheval les boilles que le camion de la coopérative laitière ramassait chaque jour. Il était également demandé loin à la ronde pour les soins vétérinaires qu'il savait apporter.

Durant leur séjour sud-américain, les époux auront 2 enfants, Raymond et Suzanne. Tous 2 iront à l'école chez les sœurs religieuses, mais l'après-midi seulement et pas en bus mais à cheval !

De retour en Suisse en 1967, la famille s'installera à Nyon où Jean travaillera 3 ans comme vacher



puis 23 ans au service du syndicat chevalin, tenant notamment 5 montagnes proches de la Dôle.

À l'heure d'une retraite bien méritée, le couple s'installe à Sorens dans leur petite maison qu'ils occupent encore aujourd'hui, avec le bonheur d'avoir pu élever leur petit-fils Roger.

Ne manquez pas de lui rendre visite, nul doute qu'il saura partager avec vous d'autres truculents épisodes de sa vie à la ferme sur les 2 continents !

« On referait finalement la même vie »

nous dit Jean, content de son parcours, gardant dans son cœur tous ses amis d'une vie.

Au nom de la population, le Conseil communal lui souhaite ses plus vives félicitations et ses meilleurs vœux de santé.

Stéphane Ropraz
Syndic

Vente directe à la ferme

Ferme privet

BIO SUISSE

oeufs bio

lait bio

Vente directe à la ferme

Ferme privet

BIO SUISSE

Rte de Abbaye 11
1642 Sorens

Irène Privet
Tél. 079 212 46 64
irene.privet@websud.ch

Sébastien Jaquet
Tél. 079 541 81 92
sarah.sebastien@bluewin.ch

Le coin du patois

Le Dzubyà.

Din nouthron tan galé payi,
L'y a di bin hôte montanyè.
In lou drèhyan kemin di danyè,
N'in da ke chinbyon di mohyi.

Vouitidè bin le Molèjon,
On tro delé, on vê Brenlére,
Fâ gayâ pyéji dè lè vèrè,
In to tin , in totè chajon.

Pèr d'avô, no j'an le Dzubyà,
L'è pâ na grôcha montâye,
L'è yin pâ ouna hôta danye,
Kâjâ, katchi din ouna dzà.

Galé, kanbin l'è pâ tan hô,
Ch'éhan in modin du la Charna,
Tantyè ou bi payi dè la Yanna,
Po li bayi kôtyè bi ryô.

Chè hyan chon yin pâ dèvuhu,
Tot'a l'intoua, di bi velâzdo,
Pèrto lè dzin fan bon minâdze,
È din lè bou to l'è foyu.

Nouthron Dzubyà, l'è ouna toua,
Du lé hô, on vê la Grevire,
Bala yuva, pâ la dèrire,
On vê le lé, on vê Friboua.

Che din le tin la Catillon,
Fajè dou mô, krouyo fêmala,
Ora ou bâ, ouna tsapalèta,
Vouèrdè lè dzin, è lè méjon.

Kan le Bon Djyu, lâ to bin fê,
Fayè dè to po fére on mondo,
Balè montanyè, in bon nombro,
È pye bâ, l'a fê le Dzubyà.

Dènis à Léon dè Potson.

Le Gibloux.

Dans notre tant joli pays,
Il y a des biens hautes montagnes,
En se dressant comme des flèches,
Il y en a qui ressemblent à des églises.

Regardez bien le Moléson,
Un bout plus loin, on voit Brenleire,
Il fait très plaisir de les voir,
En tout temps, en toute saison.

Par d'en bas, on a le Gibloux,
Ce n'est pas une grosse montée,
Ce n'est de loin pas une haute flèche,
Casé, caché dans une forêt.

Joli, quand bien même il n'est pas tant haut,
Il s'étend en partant de la Sarine,
Jusqu'au beau pays de la Glâne,
Pour y donner quelques beaux ruisseaux.

Ces flancs ne sont pas dévêtus.
Tout alentours, des beaux villages,
Partout les gens font bon ménage,
Et dans les bois, tout est feuillu.

Notre Gibloux est une tour,
Depuis là-haut, on voit la Gruyère,
Belle vue, pas la dernière,
On voit le Lac, on voit Fribourg.

Si dans le temps, la Câtillon,
Faisait du mal, méchante femme,
Maintenant en bas, une petite chapelle,
Garde les gens et les maisons.

Quand le Bon Dieu a tout bien fait,
Il fallait de tout pour faire un monde,
Belles montagnes et en bon nombre,
Et puis en bas, il a fait le Gibloux.

Denis à Léon de Potson.



Venez danser, bouger

Le cours associe mouvement cardio-training,
renforcement musculaires, stretching et relaxation.

Sorens : Lundi 20h00 à 21h00

Riaz : Jeudi 8h30 à 9h30

Info : Carole Kilchoer 079/579.23.76

Stéphane Missana

Rénovation | Peinture | Papier-peint | Plâtrerie | Parquet

1642 Sorens

T 026 915 11 02

M 079 224 16 10

info@missana.ch

www.missana.ch



La Grande Parade

Après «Le Chagrin de Césarine» et «Les Amis de Cerisier», Isabelle Fragnière-Rime et sa fille Daphné Widmer nous invitent à découvrir, tout prochainement, leur troisième ouvrage de conte pour enfants. Isabelle est à la plume, Daphné au pinceau pour la réalisation de ce livre illustré.



Cet ouvrage, à paraître dès le 25 avril 2021 aux Éditions Entreligne, s'intitule «La Grande Parade». Il est le fruit d'une collaboration au sens beaucoup plus large que ce à quoi Isabelle et Daphné nous ont habitués jusqu'ici. En outre, ce projet rallie d'autres modes d'expressions artistiques

et, avant d'être matérialisé sous la forme d'un livre pour enfant (avec support audio sur CD), a d'abord pris corps sous la forme d'un conte musical et théâtral.

Ce projet, dans sa genèse, est aussi le témoignage d'une amitié, d'une complicité musicale et artistique qui s'est développée entre Daphné (au piano) et Simon Engel (au saxophone).

Ce dernier, avec qui Daphné se produit au travers de leur «Duo Vulcain» depuis dix ans, a grandi à Marsens. Il vit aujourd'hui près des bords de la Limmat et c'est dans cette «lointaine contrée» qu'il a obtenu, en 2018, son Master en pédagogie instrumentale à la HEM de Zurich.

Par ailleurs, c'est aussi dans le cadre de la réalisation de son travail de Master que Simon a, un jour de printemps 2018, approché Isabelle en sa qualité d'auteure. Sa sollicitation : rien de moins que la création d'un support narratif à une prestation musicale. Une interprétation saxophoniste visant à confirmer et tout à la fois célébrer, la réussite de sa formation.

En fin de processus, c'est un complet spectacle qui fût présenté au jury de la HEM de Zurich. Avec quatre saxophonistes et un comédien, c'est aussi une belle aventure humaine qui se raconte dans ce conte musical et théâtral. Par la suite, une représentation publique a eu lieu lors de l'édition



2018 des Jeunesses Musicales de Fribourg. D'autres sont encore en cours de programmation au Centre Culturel Ébullition. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur :

www.alsibana.ch

Mais revenons à l'écriture de ce fameux conte pour enfant, au fil rouge de ce conte musical.



Isabelle l'a imaginé en posant son regard sur la jolie maquette d'un cirque. Un beau modèle réduit, avec une foule de petits détails qui le rendent très réaliste. Un objet très singulier, réalisé par son cousin (maintenant décédé) Michel Mettraux, de 1997 à 2000, qui a nécessité

Paul, ce petit garçon, par-delà son état fébrile, va se retrouver plongé dans cette maquette de cirque et y vivre une aventure – grandeur nature – des plus extraordinaires. Il y sera question de l'orchestration d'une Grande Parade, animée par des animaux de cirque et sous la conduite d'un éléphant

L'interprétation ci-contre, dans une recherche de sens par trop adulte, n'engage que le rédacteur de cet article. Lequel pourrait même y voir une analogie avec le prochain modèle de VW coccinelle à hydrogène qui, en deux temps et trois mouvements, enverra le V6 turbo diesel à la fourrière !



environ 1000 heures d'un travail inspiré et minutieux.

Dans le récit que lui a suscité ce chapiteau de cirque en miniature, Isabelle nous raconte une journée de l'enfance de Paul, un jeune garçon qui «Aujourd'hui [...] est malade. Un petit peu. Juste assez pour manquer l'école, pour rester au lit.»

très autoritaire et autocrate. Le style de ce pachyderme, tout en force et en virilité, va contribuer à gripper l'harmonie de tout l'orchestre, par l'arbitraire et l'exclusion qu'il produit. Et toute l'histoire aurait viré au fiasco s'il n'y avait pas eu le recours à la finesse et au talent de médiation d'une petite... coccinelle.

Quoi qu'il en soit, ce qui caractérise un conte pour enfant, ce qui lui confère aussi toute sa valeur, réside probablement dans le fait que chaque nouvelle paire d'yeux ou jeunes oreilles y trouvera une source d'inspiration, une nouvelle question voire même un message intime. Et que cette forme de magie va se produire quoi qu'il arrive et quelle que soit la vigilance de parents tout bien formatés.

Souhaitons donc un plein succès à cette prochaine sortie littéraire et beaucoup de plaisir à toutes celles et ceux qui vont découvrir ou redécouvrir le cirque à travers le texte d'Isabelle, les illustrations de Daphné, les envolées mélodieuses du quatuor de saxophonistes «Alsibana», ou encore par le timbre du comédien Julien Pochon, qui prête sa voix au récit.

Pour Sorens Info
Frédéric Portner

Nouveauté aux Editions Entreligne!

Une histoire à lire et à écouter: **LA GRANDE PARADE**

UN LIVRE - UN CD

La Grande Parade, c'est l'histoire de Paul qui déambule dans son imaginaire jusqu'à basculer dans le cœur du cirque. Le petit saxophone a disparu, et toute la troupe se met à sa recherche.

Ce conte musical où, dans l'atmosphère magique du cirque, se mêlent l'amitié, l'entraide et le rêve, s'adresse à toute la famille!

Ce projet, éclectique, rassemble 8 artistes grüériens. Le texte est écrit par Isabelle Fragnière-Rime et illustré par sa fille Daphné Widmer. Les musiciens du Alsibana Saxophone Quartet: Vincent Magnin, Séline Hanser, Barbara Aeschbacher et Simon Engel, se joignent au comédien Julien Pochon pour donner la vie à cette folle aventure de saxo!

ALSIBANA
SAXOPHONE QUARTET
alsibana.ch



Texte: Isabelle Fragnière-Rime
Illustrations: Daphné Widmer
Musique et réalisation:
Alsibana Saxophone Quartet
Conteur: Julien Pochon
www.lagrandeparade.ch



Commande des livres

Je commande ____ livre(s)
La grande Parade au prix de Fr. 30.–
avec son CD musical inclus

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____
Localité _____
Tél. _____
Mail _____

Bulletin à retourner par poste à:
Editions Entreligne, Impasse de la Buchille 16
1626 Romanens ou par mail: info@entreligne.ch

entreligne
LES ÉDITIONS
www.entreligne.ch

La Revue Chat-irique



Des Chats éer-hachés

Un chasseur sachant chasser sans ses six chiens est un bon chasseur...

Double contrainte endémique

Ouais mon vieux Léon, je crois que je richque bien d'être touché par le « chyndrome du chien fou ». Tu chais, che chien qu'on a appelé « Foulcamp » et qui est devenu bargeot à forche d'entendre dire : « Viens ichi ! »

En che moment, j'entends de tout et auchi beaucoup de chon contraire. J'apprends, par exemple, qu'il faut che dépêcher d'attendre, ou encore che réjouir avec prudenche. C'est vrai pour un vaccin, pour des éoliennes, pour l'élecchion d'un nouveau Préjident et même pour une Vendée Globe où il vaut mieux arriver 4ème pour gagner...

« Festina lente » donc. Une devije encore peu utilijée le long de la Rte Principale, mais qui aurait le mérite de nous achurer une traverchée du village en toute chécurité.

Même Alain a repris che vieil adage – à chon compte – avec chon fameux : « auchi vite que pochible mais... ». À cha manière, il nous a prévenu que la recherche d'un chemin cherait longue et chinueuse, pour ne pas dire chaotique. Trouver un chemin chur lequel on avancherait en accordéon, pour autant que l'on n'ait pas déjà déviché de cha monture, en cours de rodéo.



Quand « pandémie », « écologie », « démocrachie » riment avec « dichotomie », bonjour les chichis qui che conjuguent avec les riffis ! Ch'est beaucoup plus plan plan, réconfortant et moins troublant de che dire que « la carte » ne chera jamais « le territoire ». Le plan d'un déjachtre n'est pas le déjachtre et cela même chi des plans déjachtreux on peut en voir chouvent !

Ne m'en veut pas Léon. Je chuis navré de che ton péremptoire. Je l'adopte à la cheule fin de repoucher che sentiment d'échéanche. Cette imminenche par laquelle j'entendrais chonner le glas de ma chanté physique, mentale ou financière. Ch'est chelon, mais pas à choix. Dans che registre, mon choix che limite à echpérer. Echpérer de ne pas tomber chur un trio gagnant, par lequel je perdrais tout !

Allons bon ! Trêve de mauvais rêves ! Allons acheter des Carambars ! Nous en trouverons encore, vu que ch'est un produit de première néchessité. Et peut-être que nous y retrouverons chette blague de « Foulcamp » – qui doit être vieille comme notre enfanche – avec che truc qui colle aux dents. Tu t'en chouviens, au moins Léon, que t'avais des dents ?

Sorens Info : « La Griffé »
(égratinée par Frédéric Portner)

90 ans de M. Louis Barras

A Sorens, en Suisse, au Canada ou même au Brésil, Louis Barras c'est une signature, on le connaît pour sa passion qui l'anime depuis un demi-siècle : la construction de chalets miniatures et autres travaux de pyrogravures.

Sur l'une de ses planches, on peut lire « on court après le bonheur et on oublie d'être heureux ».

Heureux, il l'a sûrement été, comme lorsqu'il donnait la touche finale à l'un de ses innombrables chalets, ou en pyrogravant et chantant les textes de « notre Dame des Marches, du Lyoba ou... d'Isabelle-Isabelle ».

Né le 11 mars 1921, il passa toute son enfance à Villars-sur-Glâne, 6ème d'une famille de 9 enfants qui comptait 7 garçons. La Glâne qui coule aux abords de la chapelle de St-Apolline n'avait pas de secret pour lui.

Le bonheur, il le trouva certainement en épousant Augusta en 1957, avec qui il s'installa quelques années à Vevey pour travailler à la quincaillerie Margot avant de revenir en terre fribourgeoise, à Matran.

Plus tard, il connut même la vie de château, veillant comme homme de confiance à l'entretien et à la conciergerie de la bâtisse propriété du châtelain d'Heitenried, M. Sulzer. Sa carrière professionnelle passera encore au service de la Migros d'Avry-Centre et enfin chez Liebherr à Bulle.

C'est en 1967, qu'il construisit à l'aide de ses amis son chalet de Sorens, chalet qui deviendra presque



sa raison de vivre en y passant de mémorables moments avec son épouse. Passant devant leur demeure, les promeneurs n'ont-ils pas du reste toujours hésité à contempler les montagnes ou le chalet de la Belle Etoile toujours magnifiquement fleuri!

En plus de ses bricolages et de l'entretien de sa maison, Louis s'est toujours passionné de football qu'il suivait assidument à la télévision. Mais aujourd'hui encore, son plus grand plaisir est de retrouver ses amis de toujours qui l'ont fêté le 11 mars dernier à la salle paroissiale, en compagnie de son frère Raymond et de sa famille.

Au nom du Conseil communal, nous lui souhaitons nos plus vives félicitations et nos meilleurs vœux de santé.

Stéphane ROPRAZ
Syndic

iGruyère

L'app iGruyère

Plus besoin de rechercher l'information, laissez-la venir à vous.

Découvrez le nouveau canal d'informations officielles du district de la Gruyère!

arg
association régionale la gruyère

Gruyère

Actualité

Levier de l'Industrie de la Gruyère

NOUVEAU

Dès avril, le District de la Gruyère aura son Appli !

Téléchargez-la ...

... et découvrez les infos flash de Sorens !

Dès maintenant disponible sur



Photo mystère

Saurez-vous deviner où se trouve cette ferme ?

Votre réponse est attendue au bureau communal ou par mail à l'adresse : commune@sorens.ch



Résultat du no 110

Vous étiez nombreux à avoir trouvé la bonne réponse, la photo a bel et bien été prise au réservoir du Riondi.

Le tirage au sort a désigné Mme Alexandra Glasson comme gagnante. Elle est invitée à passer à l'administration communale pour y retirer son gain.

Mémento

Secrétariat communal	026 915 90 23
Contrôle des habitants	026 915 90 20
Caisse communale	026 915 90 21
Urgence eau potable	026 552 51 32



Horaires d'ouverture

Administration communale

Mardi	8h30 - 11h30 / 14h00 - 18h00
Jeudi	8h30 - 11h30 / 14h00 - 17h00

Déchetterie

Mercredi	15h30 - 18h30
Samedi	9h30 - 12h00 / 13h30 - 15h30

Dates à retenir

19.04.2021

Assemblée communale